This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
B 4 018 189

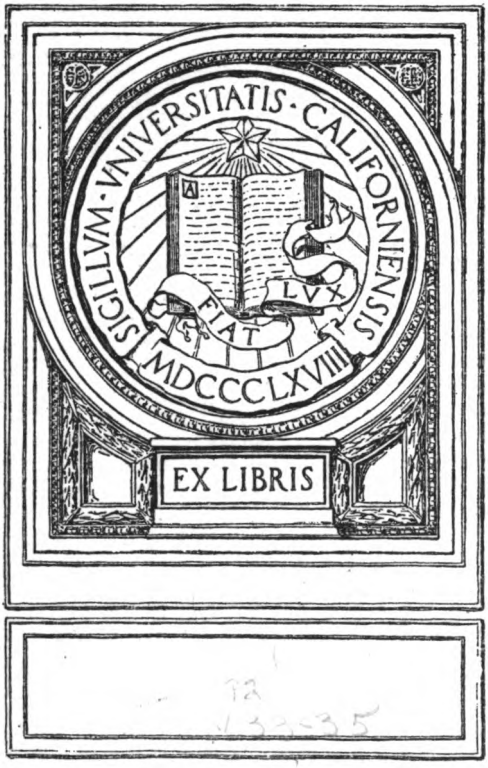

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

1909
I

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

1909. — N° 1.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARIS

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Cie

56, RUE JACOB, 56

1909

Digitized by Google

OUVRAGES PUBLIÉS

1875

Chansons françaises du XV*e siècle*, p. p. G. PARIS, avec la musique transcrite en notation moderne publiée par GEVAERT. (Epuisé).

Les plus anciens monuments de la langue française, p. p. G. PARIS, album gr. in-folio contenant neuf planches en héliogravure.

Le Roman de Brun de la Montaigne, p. p. P. MEYER.

1876

Les Miracles de Nostre Dame, par personnages, p. p. G. PARIS et U. ROBERT, t. I.

Le Roman de Guillaume de Palerne, p. p. H. MICHELANT.

Les Sept Sages de Rome, p. p. G. PARIS. (Epuisé sur papier ordinaire).

1877

Les Miracles de Nostre Dame, par personnages, t. II.

La Chanson d'Aiol, p. p. J. NORMAND et G. RAYNAUD. (Epuisé sur papier ordinaire).

Le Débat des Hérauts de France et d'Angleterre, suivi de *The Debate between the Heraldes of Englande and Fraunce, compyled by Johne* COKE, édition commencée par L. PANNIER, et achevée par P. MEYER.

1878

Le Mistère du Viel Testament, p. p. le baron J. de ROTHSCHILD, t. I. (Publication faite aux frais de Mme la baronne J. de ROTHSCHILD.)

*Les Œuvres d'*EUSTACHE DESCHAMPS, p. p. le marquis DE QUEUX DE SAINT-HILAIRE, t. I.

Les Miracles de Nostre Dame, par personnages, t. III.

*Le Voyage à Jérusalem du Seigneur d'*ANGLURE, p. p. F. BONNARDOT et A. LONGNON.

1879

La Chronique du Mont Saint-Michel, p. p. S. LUCE, t. I.

Le Mistère du Viel Testament, t. II.

Les Miracles de Nostre Dame, par personnages, t. IV.

La Chanson d'Elie de Saint-Gilles, p. p. G. RAYNAUD.

1880

*Les Œuvres d'*EUSTACHE DESCHAMPS, t. II.

Daurel et Beton, chanson de geste provençale, p. p. P. MEYER.

Les Miracles de Nostre Dame, par personnages, t. V.

1881

Le Mistère du Viel Testament, t. III.

La Vie de Saint Gilles, en vers, par Guillaume DE BERNEVILLE, p. p. G. PARIS et A. BOS.

Les Miracles de Nostre Dame, par personnage, t. VI.

MARTIAL D'AUVERGNE, *l'Amant rendu cordelier a l'observance d'Amours*, p. p. A. DE MONTAIGLON.

1882

*Les Œuvres d'*EUSTACHE DESCHAMPS, t. III.

Raoul de Cambrai, chanson de geste, p. p. P. MEYER et A. LONGNON.

Le Mistère du Viel Testament, t. IV.

1883

Les Miracles de Nostre Dame, par personnages, t. VII.

Le Dit de la Panthère d'amours, par NICOLAS DE MARGIVAL, p. p. H. TODD.

La Chronique du Mont-Saint-Michel, t. II.

1884

Les Œuvres poétiques de PHILIPPE DE BEAUMANOIR, p. p. H. SUCHIER, t. I.

La Mort Aymeri de Narbonne, chanson de geste, p. p. J. COURAYE DU PARC.

*Les Œuvres d'*EUSTACHE DESCHAMPS, t. IV.

1885

Les Œuvres poétiques de PHILIPPE DE BEAUMANOIR, t. II.

L'Evangile de Nicodème, trois versions rimées, p. p. G. PARIS et A. BOS.

Fragments d'une vie de saint Thomas de Cantorbery en vers accouplés publiés, avec fac-similé en héliogravure de l'original, par P. MEYER.

Le Mistère du Viel Testament, t. V.

Digitized by Google

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS

Digitized by Google

Le Puy, imp. R. Marchessou. — Peyriller, Rouchon et Gamon, successeurs.

Digitized by Google

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

PARIS
LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Cie
56, RUE JACOB, 56

1909

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur;

Vu la demande présentée par la Société des anciens textes français, dont le siège est à Paris, à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique;

Vu l'avis du Ministre de l'Instruction publique, en date du 19 juin 1903;

La délibération du Conseil municipal de Paris, en date du 30 mars 1906;

La loi du 1er juillet 1901 sur le contrat d'association et le décret réglementaire du 16 août 1901 rendu pour son application;

Digitized by Google

Les Statuts de l'Association;
Ensemble les pièces du dossier;
Le Conseil d'Etat entendu;

Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La Société des anciens textes français, dont le siège est à Paris, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

ART. 2.

Cette Association sera régie par les statuts annexés au présent décret. Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation préalable du Gouvernement.

ART. 3.

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 28 février 1907.

Signé : A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République,
Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,
Signé : G. CLÉMENCEAU.

Digitized by Google

STATUTS
DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

I. — *But et composition de la Société.*

ARTICLE PREMIER.

La Société des anciens textes français, fondée en 1875, a pour but de publier des documents de toute nature rédigés au moyen âge en langue d'oc et en langue d'oïl; sa durée est illimitée; elle a son siège social à Paris.

ART. 2.

La Société comprend des membres fondateurs, perpétuels et ordinaires.

Pour être membre, il faut : 1° être présenté par deux membres de l'Association et agréé par le Conseil d'administration; 2° payer une cotisation dont le minimum est de vingt-cinq francs.

Les membres fondateurs paient une somme de cinq cents francs une fois pour toutes. Les membres perpétuels paient une somme de deux cent cinquante francs une fois pour toutes. Les membres ordinaires paient chaque année une cotisation de vingt-cinq francs.

Indépendamment des cotisations, tout membre, au moment de son admission, acquitte un droit d'entrée de dix francs.

ART. 3.

La qualité de membre de la Société se perd : 1° par la démission; 2° par la radiation prononcée pour motifs

Digitized by Google

graves par le Conseil d'administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, ou par l'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration.

II. — *Administration et fonctionnement.*

Art. 4.

La Société est administrée par un Conseil composé de vingt-trois membres élus chaque année par l'Assemblée générale à la pluralité des voix des membres présents.

Le Conseil choisit parmi ses membres, un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un administrateur, d'un trésorier, d'un trésorier-adjoint, d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint.

Le Conseil comprend quinze membres auxquels le Bureau est adjoint de droit.

Tous les membres du Bureau et du Conseil sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du Président qui ne peut être réélu à la présidence qu'après un délai de deux ans.

Art. 5.

Le Bureau et le Conseil se réunissent tous les mois et chaque fois qu'ils sont convoqués par le Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers des membres du Bureau et du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Digitized by Google

ART. 6.

Les fonctions de membre du Bureau et du Conseil sont gratuites.

ART. 7.

Les membres de la Société sont tous convoqués à l'Assemblée générale qui se réunit tous les ans et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration.

Elle entend, chaque année, un exposé de la situation de la Société par le Président; le rapport du Secrétaire sur l'état des publications et le rapport du Trésorier sur les comptes de l'exercice. Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du Bureau et du Conseil d'administration.

L'exposé du Président ainsi que les rapports du Secrétaire et du Trésorier sont imprimés annuellement dans le Bulletin de la Société.

ART. 8.

Les dépenses sont ordonnancées par le Président. La Société est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président.

ART. 9.

Les délibérations du Conseil d'administration relatives aux aliénations de rentes ou valeurs faisant partie de fonds de réserve ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

ART. 10.

Les délibérations du Conseil d'administration rela-

Digitized by Google

tives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'art. 910 du Code civil et les articles 5 et 7 de la loi du 4 février 1901.

ART. 11.

Les délibérations de l'Assemblée générale concernant les aliénations de biens dépendant des fonds de réserve doivent être soumises à l'approbation du Gouvernement.

III. — *Fonds de réserve et ressources annuelles.*

ART. 12.

Le fonds de réserve se compose :

1° de la dotation ;

2° du dixième au moins du revenu net des biens de la Société ;

3° des sommes provenant des libéralités, dons ou legs.

ART. 13.

Le fond de réserve est placé en rentes perpétuelles nominatives sur l'État ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'État.

ART. 14.

Les recettes annuelles de la Société se composent :

1° des souscriptions des membres fondateurs et perpétuels ;

2° des droits d'entrée des nouveaux membres ;

3° des cotisations des membres ordinaires ;

4° du produit de la vente de ses publications ;

Digitized by Google

5° des subventions qui peuvent lui être accordées;

6° des dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par le Gouvernement, ainsi que des ressources créées à titre exceptionnel, et s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente;

7° du revenu de ses biens.

IV. — *Modification des statuts et dissolution.*

Art. 15.

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou du dixième des membres, soumise au bureau un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet, devra se composer du quart au moins des membres et ne pourra modifier les statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 16.

L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société, et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres inscrits. Si cette proportion n'était pas atteinte, l'Assemblée serait convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois pourrait valablement délibérer, quel que fût le nombre des membres présents. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Digitized by Google

ART. 17.

En cas de dissolution, l'Assemblée désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Société. L'actif net est attribué à un ou plusieurs établissements analogues publics ou reconnus d'utilité publique.

Ces délibérations sont adressées au Ministère de l'Intérieur et au Ministère de l'Instruction publique.

ART. 18.

Les délibérations de l'Assemblée générale prévue aux articles 15, 16 et 17 ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

V. — *Surveillance et règlement intérieur.*

ART. 19.

Le Président devra faire connaître dans les trois mois à la Préfecture tous les changements survenus dans l'administration.

Les registres et pièces de comptabilité de la Société devront être présentés sans déplacement à toute réquisition du Préfet, à lui-même ou à son délégué.

Le rapport annuel et les comptes seront adressés chaque année au Préfet, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction publique.

ART. 20.

Un règlement, préparé par le Conseil d'administration et approuvé par l'Assemblée générale, arrête les conditions de détail relatives à l'application des statuts.

Digitized by Google

RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

Composition de la Société.

ARTICLE PREMIER.

La Société se compose de membres fondateurs, perpétuels et ordinaires dans les conditions déterminées par l'article 2 des statuts, sous réserve que les Bibliothèques publiques, les personnes civiles, les maisons de commerce ne peuvent être admises qu'à titre de membres ordinaires.

Des séances.

ART. 2.

La Société se réunit en Assemblée générale le premier jeudi du mois de mai.

ART. 3.

Le Conseil de la Société se réunit le quatrième mercredi de chaque mois.

Du président et des vice-présidents.

ART. 4.

Le président de la Société ou, en son absence, l'un des vices-présidents ouvre et lève les séances de l'Assemblée générale et du Conseil, met aux voix les propositions en discussion et, en cas de partage, a voix prépondérante.

ART. 5.

Dans toute commission dont il se trouve faire partie, la présidence lui est réservée.

ART. 6.

En cas d'absence du président et des deux vice-présidents, ils sont suppléés par un des anciens présidents ou vice-présidents.

Digitized by Google

ART. 7.

Le président convoque d'office et extraordinairement, lorsqu'il le juge nécessaire, les diverses commissions, le Conseil et la Société. Néanmoins il doit, dans ce dernier cas, prendre l'avis du Conseil.

Du secrétaire.

ART. 8.

Le secrétaire envoie les convocations, rédige les procès-verbaux des séances, est chargé de la correspondance et conserve les archives.

ART. 9.

Dans chaque séance du Conseil il prépare l'ordre du jour, fait connaître l'état d'avancement des publications entreprises, le nombre des feuilles tirées et composées, les manuscrits dont l'impression est proposée, etc.

ART. 10.

Il est chargé de la rédaction du Bulletin que publie la Société. Ce Bulletin comprend le résumé des séances et une série de notices.

De l'administrateur.

ART. 11.

L'administrateur de la Société est spécialement chargé de la représenter dans ses rapports avec ses imprimeurs ainsi qu'avec les libraires et relieurs.

ART. 12.

Il prépare et soumet au Conseil les projets des traités qui doivent être passés avec eux et en surveille l'exécution.

ART. 13.

Il vise tous les comptes financiers de la Société avant leur payement par le trésorier.

ART. 14.

Il surveille la conservation, la distribution et la vente des publications, et, à la fin de chaque exercice, rend compte au Conseil du nombre d'exemplaires restant en magasin.

Digitized by Google

Des publications de la Société.

ART. 15.

Les ressources de la Société sont entièrement consacrées à la publication de volumes auquels ont droit tous les membres de la Société.

ART. 16.

Les publications de la Société se composent pour chaque exercice : 1° d'un Bulletin; 2° de volumes en nombre indéterminé.

ART. 17.

Les membres fondateurs et ceux des membres ordinaires qui paient une cotisation annuelle de cinquante francs reçoivent les publications de la Société tirées sur papier Whatman, les membres perpétuels et ceux des membres ordinaires qui paient une cotisation de vingt-cinq francs les reçoivent tirées sur papier ordinaire.

ART. 18.

Le Conseil désigne les ouvrages à publier et nomme pour chacun d'eux un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution.— Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il ne porte le visa du commissaire responsable.

ART. 19.

Le Bulletin est expédié directement par les soins du libraire à tous les membres de la Société, à Paris, en province et à l'étranger. — Les volumes sont remis aux membres de la Société ou à leurs correspondants, par le libraire de la Société en échange d'une lettre d'avis qui leur est adressée par le secrétaire.

ART. 20.

Le prix de vente de chacune des publications de la Société est fixé par le Conseil. — Ce prix pourra toujours être augmenté.

ART. 21.

Chaque publication de la Société portera la marque de la Société, le nom de l'éditeur, la date de l'exercice, le nom et l'adresse du libraire.

Digitized by Google

ART. 22.

Lorsqu'une publication est acceptée en principe par le Conseil, celui-ci nomme, séance tenante, une commission de trois membres pour examiner le projet de publication et fixer le chiffre du tirage.

ART. 23.

Cette commission fait son rapport dans la séance suivante, et, en cas d'adoption, il est désigné un membre pour remplir les fonctions de commissaire responsable.

ART. 24.

Les honoraires attribués aux éditeurs sont déterminés par le Conseil pour chaque publication.

ART. 25.

Les éditeurs auront droit à dix exemplaires, dont un en papier Whatman, de chacune de leurs publications. Dans le cas où une publication aurait plusieurs éditeurs, il sera attribué à chacun d'eux un exemplaire en papier Whatman, imputable sur les dix. Le commissaire responsable recevra deux exemplaires, dont un en papier Whatman.

ART. 26.

La Société n'a pas de bibliothèque.

Du trésorier et de la commission de comptabilité.

ART. 27.

Le trésorier a l'administration des fonds de la Société, il perçoit les cotisations, délivre les quittances, tient le journal de caisse et acquitte les dépenses votées en Conseil et visées par l'administrateur.

ART. 28.

Il propose au Conseil les diverses mesures qui lui paraissent utiles pour le placement des fonds de la Société.

ART. 29.

Il a voix consultative dans la commission de comptabilité.

Digitized by Google

ART. 30.

La commission de comptabilité nommée dans la première séance de l'année, se compose de trois membres.

ART. 31.

Elle vérifie les comptes de l'exercice précédent, dresse un projet de budget pour l'année qui s'ouvre et le soumet au Conseil dans la séance de février.

ART. 32.

Elle propose au Conseil, s'il y a lieu, après avoir entendu le trésorier, la radiation des membres qui n'ont pas acquitté leurs cotisations.

ART. 33.

Ses pouvoirs expirent en mars après approbation donnée par le Conseil à ses propositions.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

AU 1er MAI 1909.

MEMBRES FONDATEURS

Béthune (baron François), [702].
Bonnardot (François), [44].
† Bordier (Henri), [4].
Didot (Alfred), [408].
Laborde (marquis J. de), [15].
† Lamarle (A.), [261].
Laurençon (Léon), [208].
Le Pileur (Dr Louis), [388].
† Lowell (J.-R.), [401].
Meyer (Paul), [21].
† Pannier (Léopold), [25].
† Paris (Gaston), [26].
† Queux de Saint-Hilaire (marquis de), [30].
† Richard (Ed.), [237].
† Rœderer (L.), [452].
† Rothschild (baron Arthur de), [112].
Rothschild (baron Edmond de), [113].
Rothschild (baron Henri de), [643].
† Rothschild (baron James de), [31].
† Schefer (Charles), [466].
† Wailly (Natalis de), [2].

MEMBRES PERPÉTUELS

† Andoüillé (A.), [171].
† André (Édouard), [131].
† Aron-Duperret (H.), [147].
† Avril (baron Adolphe d'), [556].
Balsan (Ch.), [247].
Batiouskof (Th.), [634].
† Baudry (F.), [3].
Bernon (baron de), [624].
Bethmont (D.), [698].

Digitized by Google

† Bonnefont (L.), [204].
Bos (le Dr), [154].
† Bourmont (comte Amédée de), [565].
Bovet (Dr E.), [721].
† Bradshaw (H.), [343].
† Calderon (Th.), [284].
† Chévrier (Maurice), [571].
Cloetta (W.), [670].
† Colmet d'Aage (Gabriel), [118].
Cornu (J.), [56].
† Didot (Ambroise-Firmin), [8].
Fagniez (Gustave), [345].
† Fournié (Dr Éd.), [412].
Fowler (Miss R. Elfreda), [730]
Fréville de Lorme (Marcel de), [596].
Furnivall (Fr.-J.), [37].
† Guerle (de) [533].
† Havet (Julien), [45].
Havet (Louis). [46].
Holbrook (Richard), [773].
Huguet (Edmond), [661].
Humbert (l'abbé), [718].
Jeanroy (A.), [635].
Joret (Charles), [276].
Ker (William P.), [667].
† Lallement (J.), [309].
Langlois (E.) [607].
Lelong (Eug.), [223].
Lévy (Émile), [589].
† Limminghe (comte de), [486].
Lister (J.-L.), [355].
Longnon (Auguste), [17].
† Luce (Siméon), [18].
† Marchessou (Pierre), [410].
Marchessou (Régis), [649].
† Marin, [288].
† Masson (Georges), [89].
Metman (Étienne), [371].
Meyer (Paul), [21].
† Mocatta (Fred.), [637].
† Montaiglon (A. de) [24].
Morel-Fatio (Alfred), [210].
Muret (Ernest), [612].
Naville (Louis), [281].
† Nicol (H.), [42].
Omont (Henry), [590].
† Paris (Gaston), [26].
† Paris (Paulin), [1].
† Pélicier (Paul), [611].
† Perret (Michel), [621].
Piaget (Arthur), [632].
Picot (Émile), [29].
Poinsignon (J.), [248].
Pope (Miss Mildred K.), [772].
Rajna (Pio), [296].
Reuss (Rod.), [184].
Ritter (Eug.), [202].
Robert (Charles), [754].
† Rothschild (baron Alphonse de), [111].
Rothschild (baron Gustave de), [114].
Rothschild (baron Henri de), [643].
† Rouzaud (Auguste), [525].
Roy (Maurice), [583].
Saisset (Paul de), [517].
Servois (Gustave), [578].

Digitized by Google

SMITH (Miss Lucy Toulmin), [459].
STIMMING (Dr Albert), [321].
SUCHIER (A.), [164].
SUDRE (L.), [659].
† SUNDBY (Thor), [323].
† TEMPLIER (Armand), [384].
THURNEYSEN (Dr), [585].
TOBLER (Adolf), [60].
TODD (Henry A.), [613].
TOYNBEE (Paget), [608].
† URBAIN (Fr.), [217].
† VAN HAMEL (A.-G.), [598].
VIENNOT (W.), [591].
† VILLEMESSANT (H. de), [307].
WALBERG (Emm.), [767].
WALHUND (C.), [447].
† WEBER (Dr Alfred), [396].
WECHSSLER (Ed.), [676].
† WESSELOFSKI (Alex.), [446].
WULFF (Fr.), [569].

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ [1]

ABERDEEN (Bibliothèque de l'Université d'), [690], Écosse; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

ADALBERT COLLEGE, [701], à Cleveland, (Ohio), États-Unis d'Amérique; correspondant M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76.

AIX (Bibliothèque universitaire d'), [729]; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

ALGER (Bibliothèque universitaire d'), [588]; correspondant M. Ruff, libraire, à Alger.

AMOURS (F.), [593], professeur de français, 75, Montgomery street, Glasgow, Ecosse; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

AMSTERDAM (Bibliothèque de l'Université d'), [340]; correspondant M. J. Müller, libraire à Amsterdam.

ANCONA (Aless. d'), [221], correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Pise.

ANGERS (Bibliothèque publique d'), [723]; correspondant M. Siraudeau, libraire, à Angers.

ANVERS (Bibliothèque principale d'), [808], place Conscience, à Anvers; aux soins de M. Fr. Gittens, conservateur.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. d'), [479], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, boulevard Montparnasse, 84.

ARCHIVES du département du Nord, Lille, [431]; aux soins de M. Bruchet, archiviste.

ARCHIVES NATIONALES (Bibliothèque des), à Paris, [669]; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

ARMITAGE (Rev. Fr.), [274], Balliol College, Oxford; correspondant M. Schlachter, libraire, rue des Grands-Augustins, 20.

ARSENAL (Bibliothèque de l'), [116]; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

1. Les membres dont le nom est précédé d'un astérisque ont droit à un exemplaire sur papier Whatman.

Digitized by Google

Asher, [142], libraire, à Berlin, Unter den Linden; correspondant M. Gaulon, libraire, rue Madame, 39 (*6 exemplaires*).

Athenæum (Bibliothèque de l'), [708], à Boston (Mass.), Etats-Unis d'Amerique; correspondant M. Terquem, libraire, rue Scribe, 19.

Aubry (Pierre), [697], ancien élève de l'École des Chartes, avenue de Wagram, 74.

Aubry-Vitet (Eug.), [507], rue Barbet de Jouy, 9.

Avignon (Bibliothèque municipale et Musée Calvet, à) [650].

Babcock (Earle B.), [787], professeur à l'Université de Chicago (Illinois), Etats-Unis d'Amérique ; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

Bale (Bibliothèque de l'Université de), [58]; corresp. M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

Balsan (Ch.), [247], rue de la Baume, 8 (membre perpétuel).

Baltimore (Johns Hopkins University, à), États-Unis d'Amérique, [554]; corresp. M. Terquem, libraire, rue Scribe, 19.

Bangel et Schmitt, libraires de l'Université de Heidelberg, [728]; correspondant M. Brockhaus, libraire, rue Bonaparte, 17.

Bangor (Bibliothèque d'University College, à), Pays de Galles, Angleterre, [674]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

Batiouskof (Th.), [634], ancien professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82 (membre perpétuel).

Baudouin-Bugnet (Maurice), [675], juge au tribunal de Reims (Marne)

Bawdoin College (Bibliothèque de), [778], Brunswick (Maine), Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Otto Harrassowitz, libraire à Leipzig.

Beau (Gabriel), [560], boulevard Raspail, 207.

Digitized by Google

BEDFORD (Miss Elizabeth), [784], professeur de langues modernes à l'Ecole normale de Cape Girardeau (Missouri), Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

BÉDIER (Joseph), [672], professeur au Collège de France, rue Soufflot, 11.

BELFAST (Queen's College à), Irlande [492]; correspondant M. Welter, rue Bernard-Palissy, 4.

BÉMONT (Charles), [298], docteur ès lettres, Directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes, rue de Condé, 9.

BERKELEY (Bibliothèque de l'Université de), Californie, [742]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

BERLIN (Bibliothèque de l'Université de), [155]; correspondant M. Gaulon, libraire, rue Madame, 39.

BERNE (Bibliothèque cantonale de), [628]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

BERNON (baron de), [624], docteur en droit, rue des Saints-Pères, 3 (membre perpétuel).

BESANÇON (Bibliothèque universitaire de), [383]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

BETHMONT (Daniel), [698], conseiller référendaire à la Cour des Comptes, boulevard Emile Augier, 14 (membre perpétuel).

* BÉTHUNE (baron François), [702], 36, rue Bériot, à Louvain (Belgique); correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4, (membre fondateur).

BIBLIOTECA VITTORIO-EMMANUELE, [456], au Collège Romain, Rome; correspondant M. Loescher, libraire à Rome.

BIBLIOTHÈQUE GASTON PARIS, à la Sorbonne, Paris.

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE FRANCE, Palais de l'Institut, Paris.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, Paris.

BIBLIOTHÈQUE NOBEL, Académie suédoise, [744], Barnhusgatan, 18, Stockholm.

BLACKWELL, [747], libraire, 50, Broad Street, Oxford; correspondant M. Terquem, libraire, rue Scribe, 19.

BLOCH (Oscar), [737], agrégé de l'Université, professeur au lycée d'Orléans.

Digitized by Google

Bonn (Bibliothèque de l'Université de), [536]; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.

Bonn (Séminaire pour l'étude des langues romanes à l'Université de), [617]; correspondant M. Fr. Cohen, libraire à Bonn.

* Bonnardot (François), [44], à Champlan, par Lonjumeau (S.-et-O.), (membre fondateur).

Bordeaux (Bibliothèque universitaire de), [646]; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

Bos (Dr Alph.), [154], cours Lieutaud, 52, Marseille (membre perpétuel).

Boston (Bibliothèque publique de), États-Unis [441]; corresp. M. Terquem, libraire, rue Scribe, 19.

Boucher (Aug.), [362], ancien élève de l'École normale supérieure, rédacteur politique du *Correspondant*, rue du Regard, 14.

Bouchet (Émile), [610], rue Saint-Jean, 58, Dunkerque.

Bourdillon (F. W.), [653], Buddington, Midhurst (Sussex) Angleterre; correspondant M. Nutt, libraire à Londres.

Bovet (Dr E.), [721], professeur à l'Université de Zurich, Bergstrasse, 29, Zurich; correspondant M. Gamber, libraire, rue Danton, 7 (membre perpétuel).

Brandin (Louis), [770], professeur à University College, 101 a, Abbey Road, Londres N. W.

Brera (Bibliothèque nationale), à Milan, [600]; correspondant M. Mellier, libraire, rue Mignon, 2.

British Museum [764], à Londres; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard St-Germain, 176.

Brown (John Hart), [791], professeur à Washington University, Saint-Louis (Missouri), Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82,

Brunot (F.), [594], professeur à la Faculté des Lettres de Paris, rue Leneveux, 8.

Bryn-Mawr College Library, [724], Philadelphie (Pensylvania), Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76.

Digitized by Google

Burnet (Percy), [775], directeur de l'enseignement des langues à la Manual training High School, Kansas City, (Missouri); correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

Bush (Stephen H.), [803], professeur à l'Université de Jowa (Jowa City), Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

Caen (Bibliothèque universitaire de), [573]; correspondant M. Jouan, libraire à Caen.

Cambridge (Bibliothèque de l'Université de), [367]; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard St-Germain, 176.

Canfield (Arthur G.), [636], professeur de français à l'Université de Michigan, Ann-Arbor, Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

Casati (Charles), [558], conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, rue de Prony, 29.

Champion (H.), [245], libraire, quai Malaquais, 5.

Champion (Pierre), [795], archiviste-paléographe, rue Michelet, 4.

Chatelain (Henri-Louis), [762], docteur ès-lettres, agrégé de l'Université, boulevard de Port-Royal, 49.

Chetham Library, [639], à Manchester; correspondant M. Nutt, libraire à Londres.

Chicago (University Press), [700], Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76.

Christiania (Bibliothèque de l'Université de), [618]; correspondant M. Per Lamm, libraire, rue de Lille, 7.

Clédat (Léon), [616], doyen de la Faculté des Lettres de Lyon, rue Molière, 29, Lyon.

Clermont-Ferrand (Bibliothèque universitaire de), [641]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

Digitized by Google

Cloetta (W.), [670], professeur à l'Université de Iena; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4 (membre perpétuel).

Collins (Charles), [783], Head Master, Oak Hill School, Saint-Louis (Missouri), Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

Columbia (Bibliothèque de l'Université de), [692] (Missouri), Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

Columbia University (Bibliothèque de),[677], à New-York; correspondant M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76.

Constans (L.), [173], professeur à la Faculté des Lettres d'Aix (Bouches-du-Rhône).

Copenhague (Bibliothèque de l'Université de), [687]; correspondant M. Per Lamm, libraire, rue de Lille, 7.

Copenhague (Bibliothèque royale de), [151]; correspondant M. Gaulon, libraire, rue Madame, 39.

Cormenin (R. de), [242], rue de l'Arcade, 25.

Cornell University [660], Ithaca, États-Unis d'Amérique; correspondant M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76.

Cornu (J.), [56], professeur à l'Université de Graz (Styrie), Laimburgasse, 11, à Graz (membre perpétuel).

Coulet (C.), [260], libraire-éditeur, à Montpellier.

Courcel (Valentin de), [369], rue de Vaugirard, 20.

Crescini (Vincent), [715], professeur à l'Université de Padoue, Italie.

Dareste (Rod.), [168], membre de l'Institut, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, quai Malaquais, 9.

Darmstadt (Bibliothèque grand-ducale de), [665]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

Daspit de Saint-Amand, [511], La Réole, Gironde.

David (Mme veuve), [657], rue des Saints-Pères, 81.

Delaville Le Roulx (Joseph), [300], ancien élève de l'École des Chartes, docteur ès lettres, rue de Monceau, 52.

Delisle (L.), [7], membre de l'Institut, administrateur honoraire de la Bibliothèque nationale, rue de Lille, 21.

Digitized by Google

DEMAISON (Louis), [295], correspondant de l'Institut, archiviste de la ville de Reims, rue Nicolas Perseval, 21, Reims.

DEY (William-M.), [787], professeur à l'Université de Missouri, Columbia, États-Unis d'Amérique; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

* DIDOT (Alfred), [408], libraire-éditeur, rue de Varenne, 61 (membre fondateur).

DIJON (Bibliothèque universitaire), [695]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

DORVEAUX (Dr), [714], bibliothécaire de l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris, avenue de l'Observatoire, 4; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

DRUJON (Fernand), [219], à Saint-Médard-en-Jalles (Gironde).

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, [121], rue d'Ulm, 45, correspondant M. Fontemoing, libraire, rue Legoff, 4.

EICHTHAL (Eugène d'), [207], membre de l'Institut, boulevard Malesherbes, 144.

EVERS (Miss Helen), [780], professeur à l'Université de Missouri, 1861 North market st., Saint-Louis (Missouri); correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

FAGNIEZ (Gustave), [345], membre de l'Institut, Meudon, Seine-et-Oise (membre perpétuel).

FALK fils, [706], libraire, 12 A, rue des Paroissiens, Bruxelles, correspondant M. Gaulon, libraire, rue Madame, 39.

FARAL (Edmond), [807], professeur à l'École Alsacienne, rue Claude Bernard, 19.

FÉCAMP (Albert), [449], bibliothécaire de la Bibliothèque universitaire, Montpellier; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

FLACH (Jacques), [414], professeur au Collège de France, rue de Berlin, 37.

FLAMARE (Henri de), [633] archiviste de la Nièvre, rue de Prunevaux, 2, à Nevers,

FLORENCE (Bibliothèque nationale de), [629]; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 5.

FOWLER (Miss R. Elfreda), [730], 20, Bardwell Road, Oxford, Angleterre (membre perpétuel); correspondant M. Dulau, libraire, à Londres.

Digitized by Google

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN (Séminaire des langues romanes de l'Académie pour les sciences sociales et commerciales, à), [759], correspondant M. Gaulon, libraire, rue Madame, 39.

FRANQUEVILLE (Gaston de), [549], château de Bizanos, par Pau (Basses-Pyrénées).

FRÉVILLE DE LORMÉ (Marcel de), [596], conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue Cassette, 12 (membre perpétuel).

FRIBOURG-EN-BRISGAU (Bibliothèque de l'Université de), [580].

FRIBOURG (Bibliothèque de l'Université de), Suisse [752]; correspondant M. Gamber, libraire, rue Danton, 7.

FRIEDWAGNER (Dr Mathias), [709], professeur à l'Université de Cernowitz (Autriche-Hongrie).

FURNIVALL (Dr Fr.-J.), [37], directeur de l'*Early English Text Society*, 3, George's Square, Primrose Hill, Londres, N. (membre perpétuel).

GAMBER, [719], libraire, rue Danton, 7.

GEIJER (Pierre-Adolphe), [358], professeur à l'Université d'Upsal.

GENÈVE (Bibliothèque publique de), [428]; correspondant M. Delagrave, libraire, rue Soufflot, 15.

GERIG (J.-L.). [800], professeur à l'Université Columbia, New-York, Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

GEROLD et Cie, [615], libraires à Vienne (Autriche); correspondant M. Gaulon, libraire, rue Madame, 39 (*2 exemplaires*).

GIESSEN (Bibliothèque de l'Université de), [654]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

GIRTON COLLEGE (Bibliothèque de), [699[, près Cambridge, Angleterre; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.

GOTHA (Bibliothèque grand-ducale de), Allemagne, [86]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

GŒTTINGUE (Séminaire pour l'étude des langues romanes, à l'Université de), [656]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

GRAND (Daniel), [809], ancien élève de l'École des Chartes, à Versailles, rue de la Paroisse, 31.

Digitized by Google

GRATZ (Styrie) (Bibliothèque de l'Université de), [465]; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

GRENOBLE (Bibliothèque municipale de), [82]; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

GRENOBLE (Bibliothèque universitaire de), [595]; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

GRŒBER (G.), [485], professeur à l'Université de Strasbourg; corresp. M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

GUIFFREY (J.-J.), [381], membre de l'Institut, directeur honoraire de la manufacture des Gobelins, boulevard Bonne-Nouvelle, 34.

HALLE (Bibliothèque de l'Université de), [567]; correspondant M. A. Schulz, place de la Sorbonne, 3.

HALL (Joseph), [761], à Manchester; correspondant M. Barber, libraire, 24, St Ann's str., Manchester, Angleterre.

HAMBOURG (Bibliothèque de la ville de), [103]; correspondant M. Lucas Gräfe, libraire, Rathhausmarkt, 15, Hambourg.

HAMMOND (Miss Eleanor P.), [779], 360 East 57 th str., à Chicago, Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

HARRASSOWITZ (Otto), [681], libraire à Leipzig (*2 exemplaires*).

HARVARD UNIVERSITY (Bibliothèque de), [229], à Cambridge (Mass.), Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82 (*2 exemplaires*).

HAVET (Louis), [46], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, quai d'Orléans, 18 (membre perpétuel).

HAVRE (Bibliothèque municipale du), [644]; correspondant Mme Dhombre fils, libraire, place de l'Hôtel de Ville, 10, Le Havre.

HAYEM (Julien), [75], rue du Sentier, 38.

HEIDELBERG (Séminaire roman de l'Université, à), [797]; corresp. M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

HELSINGFORS (Bibliothèque de l'Université de), Finlande, [732]; correspondant M. Gaulon, libraire, rue Madame, 39.

HODGES, FOSTER et Cie, [317], libraires à Dublin; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard St-Germain, 176 (*2 exemplaires*).

HŒPFFNER (Dr Ernest), [753], quai de l'Ill, 5, à Strasbourg.

Digitized by Google

HOLBROOK (Richard), [773], professeur à Bryn Mawr College, Bryn-Mawr (Pensylvania), États-Unis d'Amérique (membre perpétuel).

HOUSE (Ralph E.), [766], professeur à l'Université de Chicago, 6032 Ellis Avenue, Chicago, Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

HUET (G.), [638], bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue Spontini, 13.

HUGUET (Edmond), [661], maître de conférences à la Faculté des lettres de Caen, rue Guilbert, 30, à Caen; correspondant M. Henri Huguet, boulevard Saint-Michel, 127 (membre perpétuel).

HUMBERT (L'abbé), [718), professeur au grand Séminaire de Verdun (membre perpétuel).

IÉNA (Séminaire pour l'étude des langues romanes, à l'Université de), [671]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

IMBERT (Louis), [804], professeur à l'Université d'Illinois, Urbana (Illinois), États-Unis d'Amérique; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

INSPRUCK (Bibliothèque de l'Université d'), [739]; correspondant M. Gamber, libraire, rue Danton, 7.

IOWA CITY (Bibliothèque de l'Université de), États-Unis d'Amérique, [771]; correspondant; M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

JARNIK (Jean-Urbain), [87], professeur à l'Université tchèque de Prague; correspondant M. Gamber, libraire, rue Danton, 7.

JEANROY (A.), [635], correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, rue Monplaisir, 9, Toulouse (membre perpétuel).

JOLIVALD (l'abbé Ph.), [368], à Mandern, par Sierck, Lorraine, correspondant M. Pierre Jolivald, boulevard Saint-Marcel, 28.

JORET (Charles), [276], membre de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté des Lettres d'Aix, rue Madame, 64 (membre perpétuel).

JOUON DES LONGRAIS (Fréd.), [379], rue des Lices, 28, Rennes.

KANSAS (Library of the University of), [727], Lawrence (Kansas), États-Unis d'Amérique; correspondant M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76.

Digitized by Google

KARL (Louis), [788], professeur à Buda-Pest, rue Egyetem, 2 ; correspondants MM. Larchon et Ernouf, libraires, rue Soufflot, 10.

KEIDEL (George C.), [691], Johns Hopkins University, Baltimore, Etats-Unis d'Amérique.

KER (William P.), [667], Gower street, 95, Londres; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4 (membre perpétuel).

* KERMAINGANT (P. L. de), [389], avenue des Champs-Elysées, 102.

KIEL (Bibliothèque de l'Université de), [592].

KING'S COLLEGE (Bibliothèque de), [620], à Cambridge, Angleterre; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.

KING'S Inns Library, [290], Henrietta Street, Dublin; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

* LABORDE (marquis J. de), [15], quai d'Orsay, 25 (membre fondateur).

LAFENESTRE (Georges), [191], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue Lakanal, 5, Bourg-la-Reine (Seine).

LA HAYE (Bibliothèque royale de), [704]; correspondant M. Per Lamm, libraire, rue de Lille, 7.

LAIR (Mme J.), [794], rue Bossuet, 8; correspondant M. Froment, rue Croix-des-Petits-Champs, 11.

LANGLOIS (Ernest), [607], professeur à la Faculté des lettres de Lille, parvis St-Michel, 26, Lille (membre perpétuel).

LANSON (Gustave), [720], maître de conférences à la Sorbonne, boulevard Raspail, 282.

* LAURENÇON (Léon), [208], ancien député, rue Freycinet, 26 (membre fondateur).

LAUSANNE (Bibliothèque cantonale de), [655]; correspondant M. Payot, libraire à Lausanne (Suisse).

LEIPZIG (Bibliothèque de l'Université de), [537]; correspondant M. Gamber, libraire, rue Danton, 7.

LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY LIBRARY [731], (Californie), Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76.

LELONG (Eug.), [223], chargé de cours à l'Ecole des Chartes, rue Monge, 59, (membre perpétuel).

Digitized by Google

* Le Pileur (Dr Louis), [388], rue de l'Arcade, 15 (membre fondateur).

Leroy-Beaulieu (Anatole), [150], membre de l'Institut, rue Saint-Guillaume, 27.

Levy (Emile), [589], professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau, Bade (membre perpétuel); correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

Liège (Bibliothèque de l'Université de), [51]; correspondant M. Demarteau, libraire à Liège.

Lille (Bibliothèque des Facultés catholiques, à), [382]; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

Lille (Bibliothèque universitaire de), [642]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

Lisbonne (Bibliothèque nationale de), [736].

Lister (J.-L.), [355], Shibden Hall, Halifax, Angleterre (membre perpétuel).

Liverpool (Bibliothèque de l'University College, à), [686]; correspondant M. Nutt, libraire à Londres.

Longnon (Auguste), [17], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Bourgogne, 52 (membre perpétuel).

Louÿs (Pierre), [746], rue de Boulainvilliers, 29.

Lund (Bibliothèque de l'Université de), [627]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

Lyon (Bibliothèque universitaire de), rue de l'Hôtel-de-Ville, [464]; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

Madison (Bibliothèque de l'Université de), [679], Madison (Wisconsin), Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

Mandrot (Bernard de), [76], ancien élève de l'École des Chartes, avenue du Trocadéro, 42.

Mans (Bibliothèque municipale du), [257]; correspondant M. Pellechat, par M. Gaulon, libraire, rue Madame, 39.

Marande (A.), [602], rue Saint-Michel, 1, Le Havre.

Marbourg-en-Hesse, (Bibliothèque de l'Université de), [211]. correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

Digitized by Google

MARBOURG-en-Hesse (Séminaire pour l'étude des langues romanes à l'Université de), [212]; correspondant M. Gamber, libraire, rue Danton, 7.

MARCHESSOU (Régis), [649], imprimeur, rue de Pampelune, 17, Soissons (Aisne) (membre perpétuel).

MATZKE (John E.), [711], professeur à l'Université Leland Stanford Junior (Californie), États-Unis d'Amérique; correspondant M. Gamber, libraire, rue Danton, 7.

MÉLY (Fernand de), [606], rue de la Trémoïlle, 26.

METMAN (Étienne), [371], avocat, place Saint-Michel, 25 Dijon (membre perpétuel).

*MEYER (Paul), [21], membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France, directeur de l'Ecole des Chartes, avenue de La Bourdonnais, 16 (membre fondateur et perpétuel).

MIAMI (Bibliothèque de l'Université de), [805], Oxford (Ohio), Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

MICHIGAN (Bibliothèque de l'Université de), [664], Ann-Arbor, Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Terquem, libraire, rue Scribe, 19.

MIDDLETOWN (Library of the Wesleyan University), Connecticut [647]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

MOORE (Olin), [769], professeur à Millsaps College, Jackson (Mississipi), États-Unis d'Amérique; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

MOREL-FATIO (Alfred), [210], professeur au Collège de France, directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes, rue de Jussieu, 15 (membre perpétuel).

MOURAVIT (G.), [543], notaire, rue des Prêcheurs, 34, Aix-en-Provence; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

MUNICH (Bibliothèque de la Cour à), [301]; correspondant M. Per Lamm, libraire, rue de Lille, 7.

MUNICH (Séminaire royal de philologie moderne à l'Université de), [424]; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.

Digitized by Google

MUNSTER (Bibliothèque Paulina, à), Westphalie, [333]; correspondant M. Gaulon, libraire, rue Madame, 39.

MURET (Ernest), [612], professeur à l'Université de Genève, rue Tœpffer, 19, Genève, (membre perpétuel).

MUSÉE CONDÉ, [703], à Chantilly (Oise); correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 5.

NAVILLE (Louis), [281], cours des Bastions, 15, Genève; correspondant M. Gaulon, libraire, rue Madame, 39 (membre perpétuel).

NEUMANN (Fr.), [538], professeur à l'Université de Heidelberg; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4

NEWCASTLE UPON TYNE (The Literary and Philosophical Society), [349], (Angleterre).

NEW-YORK PUBLIC LIBRARY, [458], à New-York, Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Terquem, libraire, rue Scribe, 19.

NEW-YORK STATE LIBRARY, [663], Albany, (N.-Y.), États-Unis d'Amérique; correspondant M. Stechert, rue de Rennes, 76.

NOORDHOFF, [662], libraire à Groningue (Pays-Bas); correspondants MM. Gentil, rue Vivienne, 16.

NORTHWESTERN UNIVERSITY (Library of), [785], à Evanston (Illinois), Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76.

NOVATI (Francesco), [625], professeur à l'Université de Milan, Borgonuovo, 18, Milan.

NUTT (D.), [273], 57-59, Long-Acre, Londres W. C.; correspondant la librairie Hachette, boulevard Saint-Germain (*4 exemplaires*).

NYROP (Kr.), [488], professeur à l'Université de Copenhague, Jœgesborg, près Copenhague; correspondants MM. Groux et Cie, libraires, rue de Bucy, 13.

OELSMER (Dr H.), [802], lecteur à l'Université d'Oxford (Angleterre); correspondant M. Terquem, libraire, rue Scribe, 19.

OHIO STATE UNIVERSITY LIBRARY, [801], à Columbus (Ohio), Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76.

Digitized by Google

Omont (Henry), [590], membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Raynouard, 17, Passy-Paris (membre perpétuel).

Oulmont (Charles), [756], place Malesherbes, 5.

Oxford (Bibliothèque Bodléienne, à), [305]; correspondant M. Schlachter, libraire, rue des Grands-Augustins, 20.

Pange (comte Maurice de), [604], faubourg Saint-Honoré, 29; correspondant M. Leclerc, libraire, rue St-Honoré, 219.

Paris (Bibliothèque de la ville de), [781], aux soins de M. Poëte, conservateur.

Parker et Cie, [500], libraires à Oxford; correspondant M. Schlachter, libraire, rue des Grands-Augustins, 20.

Pasquier (l'abbé H.), [406], directeur de l'École Saint-Aubin, à Angers.

Passy (Louis), [240], membre de l'Institut, député, rue de Courcelles, 75.

Pasteur (Adolphe), [435], villino Pasteur, San Remo, Italie; correspondant M. Guiet, rue Saint-Lazare, 80.

Peabody Institute (The), [546], Baltimore, États-Unis d'Amérique; correspondant M. Terquem, libraire, rue Scribe, 19.

Peyriller, Rouchon et Gamon, [758], imprimeurs au Puy.

Philadelphia (Free Library of), États-Unis d'Amérique [735]; correspondant M. Terquem, libraire, rue Scribe, 19.

Philadelphia (University Library of Pensylvania), [760] Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76.

Piaget (A.), [632], professeur à l'Académie de Neuchâtel, les Poudrières, 31, Neuchâtel, Suisse (membre perpétuel).

Picard (Auguste), [420], libraire, rue Bonaparte, 82.

Picot (Émile), [29], membre de l'Institut, professeur à l'École des langues orientales vivantes, avenue de Wagram, 135 (membre perpétuel).

Picot (Georges), [183], secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, rue Pigalle, 54.

Poinsignon (J.), [248], libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, 10, Le Havre (membre perpétuel).

Digitized by Google

Pope (Miss Mildred K.), [772], resident tutor à Somerville College, Oxford (Angleterre); correspondant M. Schlachter, libraire, rue des Grands-Augustins, 20 (membre perpétuel).

Prague (Bibliothèque de l'Université de), [496]; correspondant M. Calvé, libraire à Prague.

Prarond (Ernest), [460], à Abbeville.

Rahir, [707], libraire, passage des Panoramas, 55.

Rajna (Pio), [296], professeur à l'Institut des études supérieures à Florence, piazza d'Azeglio, 13, Florence (membre perpétuel).

Rath, [680], libraire à Buda-Pest; correspondant M. Brockhaus, libraire, rue Bonaparte, 17.

Raynaud (Gaston), [79], bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue de Villiers, 130 *(2 exemplaires)*.

Rencogne (Pierre de), [509], rue du Minage, 47, Angoulême.

Rennes (Bibliothèque universitaire de), [619]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

Reuss (Rod.), [184], maître de conférences à l'École des Hautes Études, rue Albert Joly, 52, Versailles (membre perpétuel).

Ritter (Eug.), [202], professeur à l'Université de Genève, chemin des Cottages, 3, Florissant, Genève; correspondant M. Schlachter, libraire, rue de l'Eperon, 5, (membre perpétuel.

Robert (Charles), [754], directeur de la Bibliothèque de Neuchâtel (Suisse), (membre perpétuel).

Roques (Mario), [712], agrégé de l'Université, maître de conférences à l'École des Hautes Études, rue de Poissy, 2.

Rostock (Bibliothèque de l'Université de), Allemagne, [757]; correspondant M. Gamber, libraire, rue Danton, 7.

* Rothschild (baron Edmond de), [113], membre de l'Institut, rue du Faubourg Saint-Honoré, 41 (membre fondateur).

Rothschild (baron Gustave de), [114], rue Laffitte, 23 (membre perpétuel).

* Rothschild (baron Henri de), [643], rue du Faubourg Saint-Honoré, 33 (membre fondateur et perpétuel).

Digitized by Google

ROTHSCHILD (Bibliothèque publique Charles de), [696], à Francfort-sur-le-Mein; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 5.

ROUEN (Bibliothèque publique de), [725]; correspondant M. Lestringant, libraire, à Rouen.

ROY (Maurice), [583], conseiller référendaire à la Cour des Comptes, avenue Rapp, 20 (membre perpétuel).

SAINT-MARC (Bibliothèque), à Venise [776]; correspondants MM. Bocca frères, libraires à Turin.

SAISSET (Paul de), [517], avenue Victor Hugo, 107 (membre perpétuel).

SALVERDA DE GRAVE (Jean-Jacques), [689], professeur à l'Université de Groningue, correspondant M. Pedone-Lauriel, libraire, rue Soufflot, 13.

SERVOIS (Gustave), [578], directeur honoraire des Archives nationales, boulevard Malesherbes, 101 (membre perpétuel).

SHEFFIELD (Bibliothèque de l'Université de), Angleterre, [782]; correspondant M. Gamber, libraire, rue Danton, 7.

SHELDON (E. S.), [648], professeur à Harvard University, Francis Avenue, 11, Cambridge (Massachusetts), Etats-Unis d'Amérique.

SHEPARD (William P.), [755], professeur à Hamilton College, Clinton (N.-Y.), Etats-Unis d'Amérique.

SIBIEN (Armand), [745], architecte-expert, rue de Gramont, 14.

SMITH (H. Allison), [764], professeur à l'Université de Wisconsin, Madison (Wisconsin), États-Unis d'Amérique; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

SMITH (Miss Lucy Toulmin), [459], 1, Park Terrace, Oxford, Angleterre, (membre perpétuel).

SŒDERHJELM (W.), [622], professeur à l'Université de Helsingfors, Finlande; correspondant M. Gamber, libraire, rue Danton, 7.

STENGEL (Edm.), [213], professeur à l'Université de Greifswald, Allemagne; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

STEWART (Charles O.), [798], University of Missouri, Columbia (Missouri), Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

Digitized by Google

STIMMING (Dr Albert), [321], professeur à l'Université de Gœttingue, Allemagne; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4 (membre perpétuel).

STOCKHOLM (Bibliothèque royale de), [370]; correspondant M. Brockhaus, libraire, rue Bonaparte, 17.

STRASBOURG (Bibliothèque de l'Université de), [231]; corresp. M. Gaulon, libraire, rue Madame, 39.

STRASBOURG (Séminaire pour l'étude des langues romanes, à l'Université de), [404]; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

STRAUS (Émile), [106], avocat, rue de Miromesnil, 104.

SUCHIER (H.), [164], professeur à l'Université de Halle (membre perpétuel).

SUDRE (L.), [659], professeur au lycée Louis le Grand, boulevard de Port-Royal, 85 (membre perpétuel).

TAYLOR INSTITUTION, [792], Oxford, Angleterre; corresp. M. Schlachter, libraire, rue des Grands-Augustins, 20.

TEMPIER (D), [165], archiviste des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

TEXAS (Bibliothèque de l'Université de), [768], Austin (Texas), États-Unis d'Amérique; correspondant M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76.

THOMAS (Antoine), [524], membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, avenue Victor Hugo, 32, Bourg-la-Reine (Seine).

THOMPSON (Sir E. Maunde), [193], correspondant de l'Institut, directeur du Musée Britannique, Londres; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.

THURGOVIE (Bibliothèque du canton de), [694], à Frauenfeld, Suisse; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

THURNEYSEN (Dr R.), [585], chargé de cours à l'Université de Fribourg-en-Brisgau; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4 (membre perpétuel).

TOBLER (Adolf), [60], correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Berlin, Kurfürstendamm, 25, Berlin W.; correspondant M. Gaulon, libraire, rue Madame, 39 (membre perpétuel).

TODD (H.-A.), [613], professeur à Columbia College, New-York, États-Unis d'Amérique (membre perpétuel).

Digitized by Google

TORONTO (Bibliothèque de l'Université de), Canada, [638]; correspondant M. Brockhaus, libraire, rue Bonaparte, 17.

TOULOUSE (Bibliothèque universitaire de), [597].

TOYNBEE (Paget), [608], Five Ways, Burnham (Bucks), Angleterre; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4 (membre perpétuel).

TUBINGUE (Bibliothèque de l'Université de), [471]; corresp. M. Pedone-Lauriel, libraire, rue Soufflot, 13.

TUBINGUE (Bibliothèque du Séminaire roman de l'Université de), [750]; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

TURIN (Bibliothèque nationale de), [566]; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.

TWIETMEYER [743], libraire à Leipzig.

UNIVERSITY COLLEGE, Gower Street, Londres, [740]; correspondants MM. Williams et Norgate, libraires, 14, Henrietta Street, Covent Garden, Londres W. C.

UPSAL (Séminaire roman de l'Université d'), Suède, [501].

VANDER HAEGHEN (F.), [360], correspondant de l'Institut, bibliothécaire de l'Université de Gand, Belgique.

VAN DOESBURGH, [799], libraire à Leyde (Pays-Bas).

VIENNOT (William), [591], boulevard Saint-Germain, 202 (membre perpétuel).

VIRE (Bibliothèque municipale de), [716].

VOGÜÉ (le marquis de), [110], membre de l'Institut, rue Fabert, 2.

VOLLMŒLLER (Karl), [363], Wienerstrasse, 9, à Dresde; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

VORETZSCH (Karl), [751], professeur à l'Université de Tubingue, Wurtemberg; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

WAHLUND (C.), [447], professeur honoraire à l'Université d'Upsal, Suède, (membre perpétuel).

WALBERG (Emmanuel), [767], professeur agrégé à l'Univerversité de Lund, Suède, 2 Kiliansgatan; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4 (membre perpétuel).

Digitized by Google

WALLENSKÖLD (Axel), [722], professeur à l'Université de Helsingfors, Finlande.

WAROCQUÉ (Raoul), [626], 45, avenue des Arts, Bruxelles.

WASHINGTON (Library of Congress, à), [777]; correspondant M. Terquem, libraire, rue Scribe, 19.

WATKINSON LIBRARY [685], à Hartfort (Connecticut), États-Unis d'Amérique; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

WEBSTER (K. G. J.), [786], professeur à Harvard University, Cambridge (Massachusetts), Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

WECHSSLER (Édouard), [676], Roserstrasse, 23 a, Marbourg-en-Hesse; corresp. M. Gamber, libraire, rue Danton, 7 (membre perpétuel).

WEEKS (Raymond), [733], professeur à l'Université d'Illinois, Urbana (Illinois), Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

WEIMAR (Bibliothèque de), [153], Allemagne; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

WELTER (H.), [623], libraire, rue Bernard-Palissy, 4.

WETTERGREN ET KERBER [749], libraires à Gothembourg (Suède).

WILLEMS (A.), [65], professeur à l'Université de Bruxelles, chaussée de Haecht, 84, Bruxelles; correspondant M. Martroye, boulevard Saint-Germain, 131.

WILLIAMS (Miss Grace Sara), [790], professeur à Woman's College, Baltimore, Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

WILLIAMS ET NORGATE, [748], libraires, 14 Henrietta Street, Covent Garden, Londres W. C.; correspondant M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, 176.

WILMOTTE (Maurice), [741], professeur à l'Université de Liège, rue de la Ferme, 118, Bruxelles; correspondant M. Champion, libraire, quai Malaquais, 5.

WULFF (Fr.), [569], professeur à l'Université de Lund, Suède; correspondant M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, 4 (membre perpétuel).

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

YALE UNIVERSITY (Bibliothèque de), [415], à New-Haven (Connecticut), États-Unis d'Amérique; correspondant M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76.

YOUNG (B.-Edward), [793), Vanderbilt University, Nashville (Tennessee), Etats-Unis d'Amérique; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82.

ZURICH (Bibliothèque cantonale de), Suisse, [553]; correspondant M. Gamber, libraire, rue Danton, 7.

ZURICH (Séminaire de philologie romane à l'Université de), [806]; correspondant M. Gamber, libraire, rue Danton, 7.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

POUR L'ANNÉE 1908-1909

MM. Bédier.
Bonnardot.
Brunot.
Didot.
Fréville (de).
Huet.
Joret.
Laborde (Marqis de).
Lelong.
Longnon.
Meyer.
Morel-Fatio.

MM. Muret.
Omont.
Piaget.
Picot.
Raynaud.
Roques.
Rothschild (Baron E. de).
Roy.
Servois.
Sudre.
Thomas.

Président	MM. Lelong.
Vice-présidents	Brunot, Morel-Fatio.
Administrateur	Raynaud.
Secrétaire	Meyer.
Secrétaire-adjoint ...	Huet.
Trésorier	Rothschild (Baron E. de).
Trésorier-adjoint	Picot.

Digitized by Google

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à l'École des Chartes, le 3 février 1909.

Présidence de M. Lelong, *président.*

État des impressions : *L'Entrée d'Espagne*, t. II, douze feuilles tirées, feuille 13 en page. — *Œuvres de Simon de Freine*, douze feuilles tirées (texte et glossaire), trois feuilles en pages et deux en placards (introduction). — *Doon de la Roche*, trois feuilles en pages, feuille 4 en placards.

Le tome troisième et dernier des *Œuvres de Guillaume Alexis*, est arrivé chez le relieur de la Société et le tome premier de Guillaume de Machaut y sera dans quelques jours. Le tome IV du *Roman de Troie* sera expédié à Paris sous peu, de sorte que ces trois volumes, affectés à l'exercice de 1908, pourront être distribués à la fin du mois.

Digitized by Google

M. le Président fait part au Conseil du décès de M. Gevaert, associé étranger de l'Institut de France, directeur du Conservatoire de musique de Bruxelles, l'un des plus anciens membres de la Société, qui prit une part importante à la première de ses publications, *Les Chansons françaises du XVe siècle*.

Proposition de publication : par M. A. Piaget, d'une reproduction en phototypie de la première édition du *Jardin de plaisance*, à la grandeur de l'original. A cette reproduction serait joint, en forme d'introduction, un volume de texte, contenant des recherches sur les poésies dont se compose ce recueil de pièces du xve siècle, et des tables. — Au sujet de cette proposition, M. Picot fait remarquer que le but principal qu'on se propose est de sauver de la destruction un livre infiniment rare qui est très fréquemment consulté et dont les pages se détériorent peu à peu par suite d'un constant usage ; que, d'ailleurs, la reproduction par un procédé mécanique coûtera moins cher qu'une édition typographique, qui ne comporterait pas moins de quatre volumes. L'examen de la proposition est renvoyé à une commission composée de MM. Longnon, Picot et Raynaud.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à l'École des Chartes le 28 avril 1909

Présidence de M. Lelong, *président*.

Nouveaux membres : M. Louis Imbert, professeur à l'Université d'Illinois, Urbana (Illinois), États-Unis

Digitized by Google

d'Amérique ; la Bibliothèque de l'Université de Miami, Oxford (Ohio), États-Unis d'Amérique; le Séminaire de philologie romane, à l'Université de Zürich, correspondant, M. Gamber, libraire; M. Edmond Faral, professeur à l'École alsacienne; la bibliothèque principale de la ville d'Anvers représentée par son conservateur M. Frans Gittens; M. Daniel Grand, ancien élève de l'Ecole des Chartes.

État des impressions : *L'Entrée d'Espagne*, t. II, dix-huit feuilles tirées. — *Œuvres de Simon de Freine*, onze feuilles tirées (texte et glossaire); quatre feuilles (introduction) tirées; deux feuilles (introduction) en bon à tirer. — *Florence de Rome*, t. I, sept feuilles tirées; feuilles 8 à 12 en pages. — *Roman de Troie*, t. V, deux feuilles en placards.

Les volumes afférents à l'exercice de 1908 étant distribués, le Conseil décide que l'exercice de 1909 se composera des *Œuvres de Simon de Freine*, dont l'impression est presque achevée, du t. I de *Florence de Rome* et du t. V du *Roman de Troie* ou de *Doon de la Roche*.

M. Picot fait un rapport sur le projet de publication du fac-similé phototypique du *Jardin de plaisance*, proposé par M. Piaget (séance du 3 février), et conclut à son admission. M. Picot est nommé commissaire responsable pour cette publication. Le tirage est fixé à 525 exemplaires dont 25 sur papier Whatman.

Proposition de publication : par M. Longnon, d'une édition de l'Armorial de la Table ronde, par Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Renvoi à une commission composée de MM. le marquis de Laborde, Raynaud et Thomas.

Digitized by Google

NOTICE D'UN MS. DE L'*IMAGE DU MONDE*

(B. N. fr. 14961)

CONTENANT UNE INTERPOLATION PROVENÇALE

Le ms. B. N. fr. 14961 renferme la seconde rédaction de l'*Image du monde* de Gautier de Metz. On sait que la première rédaction est datée de l'épiphanie 1246 (n. st.), et la seconde de mars 1248 (n. st.) [1]. Bien que les manuscrits de la seconde rédaction soient beaucoup moins nombreux que ceux de la première, on en possède cependant plus d'une douzaine [2]. Aussi n'y aurait-il pas lieu de consacrer à l'un d'eux et non des meilleurs, une notice spéciale, s'il ne s'y rencontrait deux particularités intéressantes. La première, c'est qu'il a été écrit par un copiste méridional qui entendait mal le

1. Voir les vers qui contiennent cette date, ci-après, p. 49.

2. Dont neuf à la Bibliothèque nationale : M. Fant en donne la liste dans sa dissertation sur l'*Image du monde* (Upsal, 1886), p. 57. M. Fant appelle « rédaction interpolée » ce que j'appelle « seconde rédaction ». En d'autres termes, il croit, comme autrefois V. Le Clerc (*Hist. litt. de la Fr.*, XXIII, 324), que les additions qui caractérisent la seconde rédaction sont l'œuvre d'un écrivain anonyme distinct de l'auteur (Gautier de Metz) de la première rédaction. Je crois avoir établi au contraire que ces additions sont l'œuvre de Gautier de Metz lui-même, reprenant, et remaniant son ouvrage, à la suite d'un voyage qui lui avait fourni des données nouvelles. Voir *Romania*, XXI, 482-4.

Digitized by Google

français, et a introduit dans sa copie une quantité de formes provençales. Ce cas, pour n'être pas sans exemple, est cependant très rare, et par conséquent mérite d'être signalé. La seconde particularité consiste en ceci que le même copiste a introduit, dans le second livre, un morceau en prose provençale, sur les vents, qui vient, soit directement, soit plutôt par quelque intermédiaire, des *Etymologiae* d'Isidore de Séville, livre XIII, chap. XI. Je ne me contenterai pas de transcrire ce morceau (ci-après, p. 55) : je donnerai quelques extraits du poème pour qu'on puisse prendre une idée du texte mélangé de français et de provençal que contient le manuscrit. Ces extraits pourront être comparés à ceux que j'ai donnés ailleurs [1] d'un autre manuscrit beaucoup plus correct du même ouvrage, appartenant à la bibliothèque de Caius Colllege à Cambridge.

Qui vet entendre a cest comens
Si puet aprendre en ce romans
Des o[v]res Deu e de clerzie
S'ay per [2] la gent romanencie [3].
Qui sotil sunt e de bon sen,
Don plusors trovei en enten [4]
Que, si latin apreseisent [5],
Maint gran ben aprendre hi puissent [6].
E por itals gents m'entremis,
Que de latin en romans mis

1. *Romania*, XXXVI, 518 et suiv.

2. Écrit en abrégé : *p* barré. — 3. Faute pour *Qu'ai por laie gent romancie*. — 4. Corr. *en mon tens*. — 5. Corr. *apris eüssent*. — 6. Corr. *peüssent*.

Digitized by Google

De sens e de clerzie aques [1] biens
Dont mantes gens n'en seven rens,
Qu'en romans puissent ce entendre
Qu'en latin ne puent aprendre.
Cist livers qui descrit lo mond,
Qui a nom l'Image del mond,
Deus parties deu libre tient,
Dont li prumers livers contient
.vj. capitres de bone escole,
C'est a de chaps [2] de paraule.

Voici le début de la vie de saint Brandan, qui, comme on sait, ne se trouve pas dans la première rédaction :

Entendet ci de saint Brandant (*f. 27 b*)
Qui fu netz devers Orient,
Qui .vij. ans ala por la mer
Por plus dopter Deu e amer.
Il fu hom de gran atenanse,
E tot [3] desotz sa obedïense
Près de .iij. mile moinnes e freres
Dont [il] estoit abes e peres.
Einsi avint que uns sos cozins,
Prodom vers Deu, qu'ot nom Barins,
Que d'une ylle estoit revenutz,
Vint d'une yle e li dist salutz.
Sains Brandans tantost li requist
C'acuns de bens de li dist [4];

1. Corr. *aucuns*. — 2. Corr. *c'est a dire chiés*. Il y a, dans le ms., un blanc entre *de* et *chaps*. — 3. Corr. *s'ot*. — 4. Corr. *des biens Dieu li deïst*.

Digitized by Google

E cil prist tantost a plorer,
Mes si a terre por Deu orer... (*v°*)

A la fin de la vie de saint Brandan se trouve ce passage qui donne la date de la seconde rédaction [1] :

D'un autre en après diroms. (*f. 40 b*)
A Sant Ernol una abbaïe
De moines noirs est establie,
Droit devant Mez [2], en lor aine [3]
Trobai l'estorie mult autaine.
De latin l'ai mis en romans
Por faire entendre a las [4] gens.
En .ix. jorns de mars l'ai parfait,
Segon que oirent e est retrait [5],
.M. cc. xl. e .viij. [6],
E ses dus si après ovec
Dont l'un comense si lec [7].

Uns philos[o]phes fu jadis
Qui mante terre e mant païs,
Por aprendre mant lue sercha
E mant libre en reversa...

Fin de la première partie et début de la seconde :

Mès ci finist ceste partie (*f. 44 c*)
Prou la devize [8] en la segonde
La faiture de tot lo monde,

1. Passage imprimé non seulement dans ma notice du ms. de Caius Coll. (*Romania*, XXXVI, 518), mais dans la dissertation de M. Fant, p. 7. — 2. Le copiste a écrit *niez*. — 3. Corr. *Loheraine*. — 4. Corr. *as laies gens*. — 5. Vers à supprimer. — 6. Lire *.vij.* qu'exige la rime. — 7. Corr. *l'une... ciluec*. — 8. Corr. *Por deviser*.

Digitized by Google

Si com Tholomeus, li bon rois,
L'enquist el [1] prova mantes fes.
Incipit liber ijus.
Qui veut aprendre e oïr
Dont il se porra esjoïr,
S'il i veut mettre entendement [2]
Tot cest libre ordeneiment,
Si que ne die rien après
C'il n'entent so devant adès;
Autrement petit li vaudra
Cant qu'en ceste partie orra...

Je cite une partie du passage sur l'Etna, qui est si curieux parce que l'auteur, se mettant en scène, conte ses impressions personnelles.

Encele yle [3] est uns mons grans
Tot jorn come .j. caut forn fumans,
D'ileques a .c. miles près,
Un autre en mer que fume adès.
Ge que [4] cest libre fi ici
Celes deus grans montaines vi,
E montai en sus la plus grant (*f. 61 d*)
Por v[e]oir so qu'ist de laïns.
La boche vi de la fumeie
C'adès fume seis [5] repauzeie.
Li fugz que de laens issoit
Tantost en nue s'en montoit [6];
N'avoit nule male pudor,

1. Corr. *et*. Cet *el* est purement provençal. — 2. Corr. *Si lise ou oie entendanment*. — 3. Corr. *En Sezile*. — 4. *que* pour *qui*, c'est l'usage provençal. — 5. Le prov. *ses* (sans). — 6. Corr. *se muoit*.

Digitized by Google

Au cors [1] rendoit dose sabor.
Au fug tint ma main nuement,
Suder l'en fist dosetement.
Cant plus prenoie haut a rider [2].
Plus veoie le fug trobler.
Gran esté fu; si oi gran soi,
Si beui del englei noi [3].....

Le morceau provençal sur les vents prend place entre les chap. v et vi du second livre, à la suite des vers que Gautier de Metz a composés sur le même sujet, et dont voici le texte d'après notre manuscrit :

Des vens put hom raizon enquerre (*f. 69 d*)
Por las mers qu'environ la terre
Corent e s'ancontrent soent
En pluzors lucs si durement
Que els s'en levent contremont,
Si que l'ayr debotent amont;
E li ayrs, qui est debotét
Par forse e de son lug ostétz,
Renunt [4] l'autre ayr en tal maneire
Qu'il retorte [5] ausi comme arrire,
E s'en vai ainsi, ondeiant
Come l'eve que s'en vai corant.
Vent n'est rien fors ayr esmeüz
Tant que ses esfortz es[t] cheütz;
N'est que l'onde qu'en la mer nest,
N'est fors eve que esmaïe [6] est.

1. Corr. *Ançois*. — 2. Corr. *crider* (prov. *cridar*); l'original portait *crier*. — 3. Corr. *Si bui de l'engelée noif*. — 4. Corr. *Remuet*. — 5. Corr. *retorne*. — 6. Corr. *menée*.

Digitized by Google

Einsi vienent par mantes fois
Neues, plues, grailes e nois
E les choses que dit avoms.
S'i a encor autres raizons
Coment iteus choses avienent,
Mès celes qui meils i avienent[1] (*f.* 70)
Avom retraites breumens.
Si mis teus choses en romans
Por les laies gens entendens
Dont je vi pluzors en mon temps[2]
Per que ren[3] volunters eüssent
Apris si de latin seüssent.

Suit immédiatement l'interpolation provençale sur les vents. Pour faciliter l'intelligence de ce texte, corrompu en maint endroit, je transcrirai d'abord les passages d'Isidore dont il est traduit très librement :

(Isid. *Etym.* XIII, xi). **1**. Ventus est aer commotus et agitatus, et pro diversis partibus cæli nomina diversa sortitur.... **2**. Ventorum quatuor principales spiritus sunt ; quorum primus ab oriente *Subsolanus*, a meridie *Auster*, ab occidente *Favonius*, a septentrione ejusdem nominis ventus aspirat, habentes geminos hinc inde ventorum spiritus. — **3**. *Subsolanus* a latere dextro Vulturnum habet, a lævo Eurum; *Auster* a dextris Euroaustrum, a sinistris Austroafricum, *Favonius* a parte dextera Africum, a læva Corum.

1. Ajouter ici : *Por entendre legierement* (B. N. fr. 25343, f. 68 *c*). — 2. Ajouter : *Par nature de sotil sens* (*ibid.*) — 3. *Qu'aucum bien* (*ibid.*).

Digitized by Google

Porro *Septentrio* a dextris Circium, a sinistris Aquilonem. Hi duodecim venti mundi globum flatibus circumagunt. — **4**. Quorum nomina propriis ex causis signata sunt. Nam Subsolanus vocatus eo quod sub ortu solis nascatur; Eurus eo quod ab Eoo flat, id est ab Oriente. Est enim conjunctus Subsolano. — **5**. Vulturnus, quod alte tonat; de quo Lucretius : *Altitonans Vulturnus et Auster fulmine pollens.* — **6**. Auster, ab hauriendo aquas vocatus, unde et crassum aerem facit et nubila nutrit. Hic græce νότος appellatur, propter quod interdum corrumpat aerem. Nam pestilentiam quæ ex corrupto aere nascitur, Auster flans in reliquas regiones transmittit; sed, sicut Auster pestilentiam gignit, sic Aquilo repellit. Euroauster dictus, quod ex una parte habeat Eurum, ex altera Austrum. — **7**. Austroafricus quod junctus sit hinc inde Austro et Africo. Ipse et Libonotus, quod sit ei Libs hinc, et inde Notus. — **8**, Zephyrus, græco nomine appellatus, eo quod flores et germina ejus flatu vivicentur. Hic latine Favonius dicitur, propter quod foveat quæ nascuntur... — **9**. Africus a propria regione vocatus. In Africa enim initium flandi sumit. — **10**. Corus est qui ab occidente æstivo flat, et vocatus Corus quod ipse ventorum circulum claudat, et quasi chorum faciat. Hic antea Caurus dictus, quem plerique Argesten dicunt, non, ut imprudens vulgus, Agrestem. — **11**. Septentrio dictus eo quod a circulo septem stellarum consurgit, quæ, vertente se mundo, resupinato capite ferri videntur. — **12**. Circius dictus eo quod Coro sit junctus. Hunc Hispani Gallecum vocant, propter quod eis a parte Galleciæ flat. — **13**. Aquilo dictus eo quod aquas stringat et nubes dissipet. Est enim gelidus ventus et siccus. Idem et Boreas quia ab Hyperboreis montibus flat. Inde enim origo ejusdem venti est, unde et frigidus est. Natura namque omnium septentrionalium ventorum frigida et sicca est, australium humida et calida..... **16**. Duo sunt autem extra hos ubique spiritus magis quam venti, Aura et

Digitized by Google

Altanus. — 17. Aura ab aere dicta, quasi aerea, quod lenis sit motus aeris.... 18. Altanus, qui in pelago est per derivationem ab alto, id est mari, vocatus....

La fin de l'interpolation provençale est prise d'un autre chapitre du même livre des *Etymologiæ :*

Isid., *Etym.*, XIII, IX, 2 : Ex vento autem et igne fulmina certum est in nubibus fieri, et impulsu ventorum emitti ; ideo autem fulminis ignem vim habere majorem ad penetrandum, quia subtilioribus elementis factus est quam noster, id est qui nobis in usu est. Tria sunt autem ejus nomina : fulgur, fulgor et fulmen ; fulgur quia tangit, fulgor quia incendit et urit ; fulmen quia findit ; ideo et cum ternis radiis finguntur.

Je note en passant que les mêmes passages d'Isidore ont été utilisés, mais encore plus librement, par Brunet Latin (édition Chabaille, p. 121). Cet auteur conserve l'expression « vent principal », employée par Isidore (*venti principales*) pour désigner les vents qui, dans le provençal, sont appelés, ci-après, *cardinals*, mais il appelle *bastart* les vents secondaires (*collaterals*, dans le provençal), placés à droite et à gauche des vents principaux. Matfré Ermengaut connaît aussi la division des vents en quatre *principals* et huit *collaterals*, mais il se borne à l'indiquer sommairement, et passe immédiatement à une autre division, en huit vents principaux et huit collatéraux, qu'il attribue aux « mariniers » (édition de Béziers, I, 205-208).

Je suppose, sans en être sûr, que ce morceau a été rédigé, et bien mal rédigé, par le copiste d'après Isi-

Digitized by Google

dore, ou du moins d'après un texte emprunté plus ou moins exactement à Isidore. Une addition du copiste, qui se trouve à la fin du manuscrit, pourrait être interprétée en ce sens. Mais, il n'est pas impossible que l'interpolation ait été tirée de quelque compilation provençale en prose, qui nous est inconnue[1].

Afin de faciliter la comparaison du morceau qui suit avec le texte latin, je le divise en paragraphes dont chacun est précédé du numéro des paragraphes entre lesquels est divisé le chapitre d'Isidore sur les vents. Je respecte les alinéas du texte qui ne sont pas tous justifiés.

1. Aquestz que nos dizoms vents sont movement de l'ayre, e sont .xij., els .iiij. diz oms cardinals e los .viij. collaterals. E sont cardinals per que sunt partitz els[2] .iiij. parts del mond : la une est Orient e l'autre Occident e l'autre Septentrion e l'autre Meridies. — **2.** Collaterals apele hom los .viij. vens per que cadaüns dels .iiij. aiant[3] cadaün .ij., le un a destre e l'autre a sinestre.

3. Subsolanus es uns deus .iiij. vens principaus, e nais en Orient, e de destre vent Vulturnus es, el[4] sinestre Eurus.

El segont vent es Abrego, e a destre ten aquel que diz om en latin Euroaustri, e el[5] sinestre aquel qu'es dit Austroafricus.

El ters diz om en latin Favonus, e a destre aquel qu'es dich Africus, e al[6] sinestre aquel qu'es ditz Chorus.

1. Cette compilation n'est pas celle de Barthélemi l'Anglais, où il y a bien un chapitre sur les vents, inspiré d'Isidore, mais qui ne peut être l'original cherché. — 2. Il faudrait *e* (ou *en*) *las*. — 2. Le subjonctif est ici peu satisfaisant. On pourrait proposer *en ant*. — 4. Il faudrait *e a destre es vent Vulturnus, e a*. — 5. Corr. *a*.

Digitized by Google

(*b*) El .iiij. diz om en latin Septentrion, e a la dreite esta le Serso e al [1] sinestro Aquilon.

Aquest .xij. vents corent avant per tot lo monde; aiso nos enseinont los savis. — **4.** Ara veiam per qual raizon an aques nomes [2]. Subsolano es le vent que nais en Orient de la part del sol, e [a] ancore autre nom, Aphiligats, que tant vol dire come temprat. — **5.** E el destre ista le Vulturnus per que vai mais haut sus en l'ayre, e es appelat Purus, e [es] el sinestre per raizon que nais en Orient. Aquest vent engendre pro neus. El segond vent, qu'es dit en latin *Austri*, aquest es ditz en romans Abrego, e es [nomatz] aisi per que prent mais de les aigues que autre vent. Ab aquest se fai la major neble e les majors nues, per raizon que l'ayr es mais gros e mais espes en ta (*lis.* la) terre, car ha nature humide, car fai lampas e tempestes.

6. Aquest vent que nos dizoms Abrigo es apelat en latin Notus, per rayzon que sol agune fois corrumpre l'ayr, e la pestilence del ayre corrum so que fer. (*c*) Aquest vent fai descendre la tempeste en terre e fai grans mordaudaz de besties e de autres chauses, e aquest vent Abrego porte pestilenties. Autresi i a autre vent que apelent Aquilon, qui a nature e vertut d'aquel metis autre vent, e aquest vent es companion del Serso. E ab aquest Abrego e sos compainons portent tempeste en la mar, car vant mais bas quels autres. A la part destre de Abrego es lo vent que a nom Euroaustri, e a nom aissi car de la une part ten aquel que nos disoms Austri e d'autres apelent lo Abrego ; e l'autre es lo vent que nos disoms Eurus ; **7.** e n'a i autre que se ten ab aquel, que a nom Austriaffricus, per raizon car de la une part ten Abrego e del autre Affricus, e aquest mei [3] vent Affricus apele hom en autre maneire Libem [4]. — **8.**

1. Corr. *a la.* — 2. Corr. *noms.* — 3. Corr. *meis* (même). — 4. Ms. *libz.*

Digitized by Google

Lo .iij. vent deus quatre principals a nom en latin Favonius e en romans Favonno; a nom aissi per raizon car fai creisser la[s] chausas que comencent a naisser, e aquest apelont los Grecs Sephyrus, per que fai florir les arbres e los (*sic*) herbes; **9** e l'autre, Favonnoaffricus, a tal nom car nais en Affrique. D'aquest vent naissent tempestes (*d*) e tonidres. (**10**). Lo vent que a nom Chorus vent majorment en temps d'estiu e vent de Occident, e a autre nom Argestent, e ab aquel se fant trop de nebles, e aquest es apelatz Chorus per que va a redont de la terre. — **11**. E al[1] quart vent de los principals a nom Septemtrion, per raizon car nais en cele part ont sunt le .vij. esteles c'om apele lo car; e es apelatz Aparcias. Da aquest vent se fai grans neus e grant freit; e a la destre part es lo vent que apele hom Sept[ent]rion el vent que hom apele Sers. — (**12**). Aquel es compain de Chorus, e autre nom attrais per raizon que d'aquel se fant las neus e las grezises. Aquel vent es apelat Galego, car vent de terre de Galicie. — (**13**). A senestre es lo vent que a nom Sept[emt]rion el vent que a nom Aquilon, apelent aissi car torne les augas en neu, e fai totes causas gelar; e aquest meis [vent] a nom Borreas per raizon car naissont en .j. mont Yperborei, e sunt de nature freide e sece, e aquels que naissent de la partie de Abrego sunt caudz e humidz. E devet saber que aquist .xij. vents se fant sunt del movement de air : la un es apelat Aura e l'autre Altanus, (**17**). Aura es causa suau; Altanus fer en la mar, (*f. 71*) e per force del l'aire (*sic*) e les nues se gurgant (*sic*).

E podet saber que la nature des vens se movent la sus en l'ayre, e ant grant trebail les nues ab los vens, e de la grant force que ant rompent l'ayr e les nues l'ayrs qu'es plus propdans del cel, e arabant los vens, e per la grant force rompent se les nues e los ayrs e venon a terre lo relamps e lo

1. Corr. *El* ou *E lo*.

Digitized by Google

fulgure es tonidros e rayos .e peires e tempestes; e aquel fug a tres causas en si que alumine e ard e fent totas las causas que ateinne, e aquest foc es appelatz lance celestial.

Le reste de la page est occupé par une figure tracée au xve siècle, qui représente la position respective des vents. Au verso le texte reprend :

Sur l'ayr est li fugs tot entor (*f. 71 c*)
S'est li seins ayr plein d'esplendor
E de molt grant nobilité
Qui, par sa grant subtilité,
Nulle moystor ne suffre en lui....

Voici les derniers vers du poème :

Car cest segle de temps en temps
Trespasse autresi come vens,
E defenist de jorn en jorn.
Cascun i fait petit sojorn
Car tant es plein de vanité
Que riens n'i a de verité
Cel que plus demorer hi cude
Est soen cil c'antors la [1] vide
N'il [n'est] nuls qui sache a quel hore
Sache la mort venir li dore [2].
Teus se cude encor bien esbatre,
.v. ans o plus sa colpe batre,
Q'en meins de .vj. jorns est alétz
Et en malveis lugs ostalédz.
Si es sages e ben apris (*f. 87 b*)

1. Corr. *c'ançois lo*. — 2. Corr. *La mors li doie corre sore*.

Digitized by Google

Qui el servise [1] Deu est pris
Tant com Deu li preste le sens
E il en a loizir e temps.
Car Deus li rendra si haut don
Que tot ben avra a bandon
E la joie de paradys
Que Deus otroie a nos (*l.* ses) amis
En qui tote pité abonde.
Si fenist l'Image de monde :
Ab Deu commence e ab Deu fenis [2],
Arcel que tot lo monde fis
Aicel rei qui tot lo monde fist
A cel rei comence et pren fin [3]
Qui tots nos prenge a bone fin
Car maistre Martin pagara le vin
Qui le fist traire de romans en latin.
Deu le conduie a bone fin [3] !

Les trois derniers vers donnent à croire que « maître Martin » est celui qui fit exécuter le manuscrit ; mais le second est un pur non sens, car il ne s'agit pas de traduire de « roman en latin ». Sans doute on pourrait corriger *en romans de latin*, mais l'assertion du copiste, présentée sous cette forme, n'en serait pas moins absolument fausse. Elle ne pourrait guère s'appliquer qu'à

1. Le ms. porte *semise*, avec un accent sur le premier jambage de l'*u*. — 2. Ce vers et les trois suivants sont inadmissibles, d'autant plus que le second et le troisième se répètent. Ils doivent être réduits à un seul dont la leçon correcte est *A Deu commence, a Deu prent fin* ; cf. *Romania*, XXI, 504. — 4. De ces trois, vers, imaginés par le copiste, il n'y a rien à conclure sinon que la copie a été exécutée pour un certain « maître Martin ».

Digitized by Google

l'interpolation relative aux vents. Il se peut en effet que ce morceau ait été traduit du latin par le copiste.

Il serait intéressant de savoir dans quelle région cette copie de l'*Image du monde* a été faite, et on pourrait croire que la langue du chapitre interpolé nous donnerait à ce sujet des indices certains. Mais il n'en est pas ainsi, parce que cette langue est très mélangée. Le copiste, qui a introduit tant de formes provençales dans le poème français, a, d'autre part, francisé d'une façon irrégulière le texte provençal en prose. C'est à lui qu'il faut attribuer l'adoption à peu près constante de la finale atone *e* au lieu d'*a*, et le *t* final des troisièmes personnes du pluriel (*sont* et *sunt*, *enseinont*, *fant*, etc.). Sans doute ces faits s'observent plus ou moins fréquemment dans le nord des pays de langue d'oc, de l'Atlantique aux Alpes, mais les caractères qui permettraient de déterminer un point dans cette zone intermédiaire font défaut, et, d'autre part, certains caractères donnent à croire que le copiste était d'une région plus méridionale : ainsi *c* initial ou seconde consonne d'un groupe ne devient qu'accidentellement *ch* (*chausas*, § 8). L'emploi concurrent de formes appartenant à des régions différentes, telles que les troisièmes personnes du pluriel en *-ont* et en *-ent* (*enseinont*, *naissont*, *venon*, à côté de *apelent*, *naissent*, *movent*, *rompent*), montre bien que nous avons à faire à un texte auquel l'ignorance et la fantaisie du copiste ont enlevé toute régularité.

P. Meyer.

Digitized by Google

Bind 4 years at a time

1909
2

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES

FRANÇAIS

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE
1909. — N° 2.

PARIS
LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Cie
56, RUE JACOB, 56
—
1909

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Digitized by Google

OUVRAGES PUBLIÉS

1875

Chansons françaises du XV*e siècle*, p. p. G. PARIS, avec la musique transcrite en notation moderne publiée par GEVAERT. (Epuisé).

Les plus anciens monuments de la langue française, p. p. G. PARIS, album gr. in-folio contenant neuf planches en héliogravure.

Le Roman de Brun de la Montaigne, p. p. P. MEYER.

1876

Les Miracles de Nostre Dame, par personnages, p. p. G. PARIS et U. ROBERT, t. I.

Le Roman de Guillaume de Palerne, p. p. H. MICHELANT.

Les Sept Sages de Rome, p. p. G. PARIS. (Epuisé sur papier ordinaire).

1877

Les Miracles de Nostre Dame, par personnages, t. II.

La Chanson d'Aiol, p. p. J. NORMAND et G. RAYNAUD. (Epuisé sur papier ordinaire).

Le Débat des Hérauts de France et d'Angleterre, suivi de *The Debate between the Heraldes of Englande and Fraunce, compyled by Johne* COKE, édition commencée par L. PANNIER, et achevée par P. MEYER.

1878

Le Mistère du Viel Testament, p. p. le baron J. de ROTHSCHILD, t. I. (Publication faite aux frais de Mme la baronne J. de ROTHSCHILD.)

*Les Œuvres d'*EUSTACHE DESCHAMPS, p. p. le marquis DE QUEUX DE SAINT-HILAIRE, t. I.

Les Miracles de Nostre Dame, par personnages, t. III.

*Le Voyage à Jérusalem du Seigneur d'*ANGLURE, p. p. F. BONNARDOT et A. LONGNON.

1879

La Chronique du Mont Saint-Michel, p. p. S. LUCE, t. I.

Le Mistère du Viel Testament, t. II.

Les Miracles de Nostre Dame, par personnages, t. IV.

La Chanson d'Elie de Saint-Gilles, p. p. G. RAYNAUD.

1880

*Les Œuvres d'*EUSTACHE DESCHAMPS, t. II.

Daurel et Beton, chanson de geste provençale, p. p. P. MEYER.

Les Miracles de Nostre Dame, par personnages, t. V.

1881

Le Mistère du Viel Testament, t. III.

La Vie de Saint Gilles, en vers, par Guillaume DE BERNEVILLE, p. p. G. PARIS et A. BOS.

Les Miracles de Nostre Dame, par personnage, t. VI.

MARTIAL D'AUVERGNE, *l'Amant rendu cordelier a l'observance d'Amours*, p. p. A. DE MONTAIGLON.

1882

*Les Œuvres d'*EUSTACHE DESCHAMPS, t. III.

Raoul de Cambrai, chanson de geste, p. p. P. MEYER et A. LONGNON.

Le Mistère du Viel Testament, t. IV.

1883

Les Miracles de Nostre Dame, par personnages, t. VII.

Le Dit de la Panthère d'amours, par NICOLAS DE MARGIVAL, p. p. H. TODD.

La Chronique du Mont-Saint-Michel, t. II.

1884

Les Œuvres poétiques de PHILIPPE DE BEAUMANOIR, p. p. H. SUCHIER, t. I.

La Mort Aymeri de Narbonne, chanson de geste, p. p. J. COURAYE DU PARC.

*Les Œuvres d'*EUSTACHE DESCHAMPS, t. IV.

1885

Les Œuvres poétiques de PHILIPPE DE BEAUMANOIR, t. II.

L'Evangile de Nicodème, trois versions rimées, p. p. G. PARIS et A. BOS.

Fragments d'une vie de saint Thomas de Cantorbery en vers accouplés publiés, avec fac-similé en héliogravure de l'original, par P. MEYER.

Le Mistère du Viel Testament, t. V.

Digitized by Google

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à l'École des Chartes, le 2 décembre 1909.

Présidence de M. Lelong, *président.*

Nouveaux membres : Vassar College, près Poughkeepsie (N. Y.), États-Unis d'Amérique, correspondant M. Terquem libraire; M. Paul Barbier fils, professeur à l'Université de Leeds, Angleterre, correspondant M. Champion, libraire; M. Jean Acher; la Bibliothèque de l'Université de North Carolina, Chapel Hill (N. C.), États-Unis d'Amérique, correspondant M. Rasmusssen, libraire.

Digitized by Google

État des impressions : *Florence de Rome*, t. I, dix-sept feuilles tirées; feuilles 18 et 19 (fin du volume) en bon à tirer. — *Roman de Troie*, t. V, cinq feuilles tirées (table des noms); feuille 6 en pages (commencement du glossaire); — *Guillaume de Machaut*, t. II, deux feuilles tirées, feuilles 3 et 4 en pages.

M. le Président annonce la mort de deux des membres les plus anciens de la Société : M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, et M. Ernest Prarond.

Le tome I de *Florence de Rome*, étant à peu près terminé, sera mis prochainement en distribution pour faire partie de l'exercice 1909. Ce même exercice sera complété ultérieurement par *Doon de la Roche*.

M. Picot fait savoir que les clichés qui doivent servir à la publication en fac similé du *Jardin de plaisance* sont faits, et que les épreuves en ont été envoyées à M. Piaget, chargé de rédiger l'introduction qui doit accompagner cette reproduction.

M. l'Administrateur donne des informations sur la vente à prix réduit, faite en exécution d'une décision du Conseil (18 novembre 1908), des ouvrages dont la Société avait en magasin un trop grand nombre d'exemplaires. Le résultat de cette vente — qui a été arrêtée le 30 septembre — a été très satisfaisant. Plusieurs centaines de volumes ont été vendus. La Société a ainsi atteint un double but : elle a réalisé un gain qui lui est venu fort à propos, et, d'autre part, elle a ramené à un chiffre suffisant le stock de ses réserves, diminuant ainsi d'une façon notable les frais de magasinage qu'elle paye annuellement.

Digitized by Google

Le Conseil fixe au jeudi 23 décembre l'Assemblée générale de la Société.

M. P. Meyer expose au Conseil que les publications de la Société sont loin d'avoir été préparées d'après un système uniforme, que pour certains points qui ne soulèvent pas de questions d'ordre scientifique, mais qui ne concernent que la disposition extérieure des textes, de l'appareil critique ou des tables, il serait opportun d'adopter des règles applicables à toutes les publications. Pour atteindre ce but, il a composé une instruction qu'il demande la permission de soumettre au Conseil, et à laquelle les éditeurs qui proposent des publications à la Société seraient invités à se conformer. Après une discussion, à laquelle prennent part divers membres du Conseil, il est décidé que cette instruction sera imprimée à la suite du procès-verbal et qu'il en sera fait un tirage à part.

Digitized by Google

INSTRUCTION

POUR

LA PUBLICATION DES ANCIENS TEXTES

Cette instruction a pour objet d'introduire dans nos publications l'uniformité, au moins extérieure, qui leur a manqué jusqu'ici. On peut en effet observer dans les nombreuses éditions que la Société a mises au jour depuis sa fondation de notables différences dans la façon de concevoir les introductions, de disposer les textes, de rédiger les glossaires ou les tables. Le moment est venu de faire un choix entre les diverses méthodes qui ont été mises en pratique par nos éditeurs, et d'adopter celles dont l'expérience a fait reconnaître les avantages. Même dans les cas où deux procédés sont absolument équivalents, il est plus régulier de s'en tenir à l'un d'eux et de l'employer exclusivement. D'ailleurs les règles qui vont être proposées ne sauraient avoir pour résultat de gêner l'initiative des collaborateurs de la Société en fermant la voie à des perfectionnements toujours possibles. Elles ont un caractère très large et très élastique quand elles visent les principes généraux de l'art d'éditer les textes; elles ne deviennent précises que lorsqu'il s'agit de points de détail, de dispositions pratiques sur lesquels tout le monde peut tomber d'accord.

Digitized by Google

1. *Introductions*. — L'introduction doit fournir au lecteur toutes les informations nécessaires pour lui permettre d'apprécier l'ouvrage publié au point de vue littéraire, historique, linguistique. Tout ce qui concerne la biographie de l'auteur, ou, s'il n'est pas connu, tout ce qui peut servir à déterminer la date, le pays d'origine, les sources de l'œuvre, doit être l'objet de recherches approfondies; mais on recommande aux éditeurs de ne point se laisser entraîner à de trop longs développements. Certains poèmes, par exemple, offrent une forme particulière d'un conte plus ou moins traditionnel qui se retrouve en des états variés dans la plupart des littératures du moyen âge chrétien, parfois même jusqu'en Orient. Il est juste d'indiquer ces formes variées d'un même récit et d'en noter les traits caractéristiques, mais il serait inopportun d'en imprimer ou réimprimer le texte, et même d'instituer entre elles une comparaison trop détaillée qui exigerait des développements démesurément étendus. Pour faire l'histoire des contes que l'on peut reconnaître dans la *Manekine*, l'*Escoufle*, *Robert le Diable*, il faudrait écrire des volumes, et nous ne devons pas oublier que la Société des Anciens textes a pour but de publier des textes bien établis, et non pas des livres d'histoire littéraire. S'imagine-t-on un éditeur d'Homère traitant, dans sa préface, toute la question homérique? Évidemment l'étendue à donner aux introductions ne peut être fixée *a priori* : c'est affaire de mesure, mais il ne faut pas perdre de vue que les recherches littéraires trouveront toujours leur place naturelle dans les mémoires des Sociétés savantes et dans les recueils périodiques,

Digitized by Google

maintenant fort nombreux, qui sont spécialement destinés à la philologie du moyen âge. La même sobriété est recommandée en ce qui concerne l'étude de la langue. Les faits caractéristiques, c'est-à-dire qui sortent de l'usage commun, sont seuls à relever. Il ne faudrait pas, à l'occasion d'un texte même important, se laisser entraîner à passer en revue toute la grammaire de l'ancien français. L'analyse de l'ouvrage sera accompagnée de renvois fréquents aux numéros des vers ou des paragraphes du texte. Il sera bon enfin que les titres des diverses sections de l'introduction soient reproduits au haut des pages en titres courants.

2. *Édition des textes.* — Il ne saurait être question d'exposer ici les méthodes variées qui, selon les cas, doivent être appliquées à l'édition des anciens documents de notre littérature. L'objet qu'on se propose est beaucoup plus modeste. On se contentera d'appeler l'attention sur certaines dispositions extérieures, sur certains agencements typographiques qu'il y aurait avantage à adopter d'une façon générale et constante, pour assurer dans la mesure convenable l'uniformité de nos publications. Nous parlerons de l'emploi des accents et du tréma, de la numérotation des vers, ou, pour les textes en prose, de la division en paragraphes, de l'appareil critique et des notes.

Des accents. — L'introduction d'accents dans des textes qui en sont dépourvus [1] est sans inconvénient,

1. Nous laissons de côté les cas fort rares où le manuscrit d'après lequel se fait la publication est pourvu d'accents (par ex.

Digitized by Google

pourvu qu'ils ne soient pas placés à contre-sens, puisque le lecteur, sachant bien que ces signes typographiques n'existent pas dans les manuscrits, peut en faire abstraction. En revanche l'usage des accents a certains avantages, de même que la distinction de l'*i* et du *j*, de l'*u* et du *v* et autres artifices typographiques. Il facilite la lecture et empêche de confondre *livre* et *livré, jure* (et *ivre*) et *juré*. Nous transportons légitimement à l'ancien français un usage qui ne s'est établi chez nous que du XVIe au XVIIe siècle; et, comme cet usage ne s'est jamais établi d'une façon régulière en provençal, nous ne le transporterons pas à l'état ancien de cet idiome, où pourtant il pourrait trouver son application, puisque le provençal a, comme le français, des voyelles ouvertes et des voyelles fermées. Nous introduisons donc les accents dans les vieux textes français, pour la commodité des nombreux lecteurs qui, sans avoir poussé bien loin l'étude de notre vieille langue, veulent cependant prendre une connaissance directe de nos anciens auteurs. Et, comme le but qu'on se propose est simplement d'ordre pratique, on ne prétendra pas régler l'emploi des accents conformément aux règles d'une rigoureuse logique. Logiquement il y aurait lieu d'appliquer nos deux accents à toute voyelle ayant deux sons. On placerait l'accent grave sur l'*o* ouvert et l'accent aigu sur l'*o* fermé [1]. En fait nous n'employons nos accents que

le Psautier dit d'Oxford, dont le ms. appartient au fonds Douce, à la Bodleienne). Il va sans dire qu'en tel cas les accents du ms. doivent être reproduits sans mélange d'accents modernes.

1. L'accent circonflexe, qui est originairement un signe d'abré-

Digitized by Google

pour distinguer l'*e* ouvert de l'*e* fermé. C'est notre usage depuis Corneille. Nous transportons cet usage à l'ancien français parce qu'il en résulte une certaine commodité pour le lecteur. Mais il est bien entendu que cet emploi doit être réglé, sinon de façon à toujours indiquer la prononciation, du moins de façon à ne pas la contrarier. On ne placera l'accent que sur l'*e* tonique, ouvert ou fermé [1]. Les éditeurs français, tout en étant à peu près d'accord sur ce principe, varient plus ou moins dans l'application. Certains s'abstiennent d'accentuer l'*e* tonique suivi de *t* final, parce qu'on ne le fait pas actuellement en français (*projet*) mais ils accentuent le même *e* suivi d'un *s* (*procès*). Notre orthographe est ici inconséquente, et on ne voit pas bien la nécessité, quand il s'agit de l'ancienne langue, de la suivre dans ses erreurs, d'autant qu'il y a, en ancien français, des finales en *-et* où l'*e* est fermé, et réclame par conséquent l'accent aigu [2]. Il nous semble que, pour la finale *-et*, en raison de la différence de son, il y a lieu de faire usage de nos deux accents. Faut-il, de même mettre l'aigu sur les finales en *-er*, *-ier*, *-eȝ*, *-ieȝ*? Ce serait logique, mais c'est moins nécessaire, l'usage moderne aver-

viation, doit être rejeté. Il n'existe dans notre ancienne langue, aucun cas où son emploi soit légitime.

1. On peut hésiter sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de placer un accent (aigu) sur la tonique, quelle qu'elle soit, des proparoxytons, tels que *ángele, órdene, vírgene*), etc. (pour éviter la fausse prononciation *angéle*, *ordène*, *virgène*), *glórie*, *victórie*, *chanónie*.

2. Dans les textes du nord de la France, les mots où la finale *-ét* correspond au lat. -atum, *prét*, *grét*, les part. passés de la première conjugaison, *piét* (pedem), etc.

Digitized by Google

tissant suffisamment de la prononciation [1]. On peut également hésiter sur l'utilité de l'accent dans les monosyllabes, tels que *dès*, *mès* (= mais), ou dans les cas ou l'*e* tonique est suivi d'un *e* atone, *amée*, *mangiée*. Certains éditeurs n'en mettent point, contrairement à l'orthographe actuelle [2]. Même hésitation pour *pere*, *mere*, qui se prononçaient certainement *pére*, *mére*. L'important est de ne pas écrire *père*, *mère*. Il n'y a pas lieu, dans cette instruction générale, de prescrire une règle absolue puisqu'ici aucune question de doctrine n'est engagée, et qu'il s'agit simplement de l'application à l'ancien français d'usages modernes parfois assez incohérents.

Il va sans dire que l'accent ne doit jamais être introduit dans les textes anciens pour distinguer les homonymes, comme on le fait en quelques rares cas dans notre orthographe actuelle (*a à*, *la là*, *des dès*, *ou où*).

Du tréma. — L'emploi du tréma est, en français actuel comme celui des accents, fort irrégulier. On le fait servir à des fins diverses (ainsi dans *haïr* et dans *aïeul*). Appliqué à l'ancien français, ce signe doit être

1. *Amer*, *cher*, *cuillier*, *mer*, *Omer*, ont maintenant l'*e* ouvert, mais avaient jadis l'*e* fermé.

2. On considère ici l'accent comme superflu, parce que dans ces finales il est impossible que la prononciation soit différente de la prononciation actuelle *-ée*. Ce ne serait pourtant pas une raison de ne pas la noter. Et en outre, dans les textes anglo-normands, *ee* est employé avec une tout autre valeur qu'en français du continent : ce double *e* correspond souvent à l'*e* tonique simple du français, et il y a avantage à le distinguer d'*-ée* en ne l'accentuant pas.

Digitized by Google

réservé aux cas où l'on veut indiquer que deux voyelles juxtaposées ne forment pas une diphtongue, mais se prononcent séparément (*eür*, *seür*, *Noël*, *praël*, *siënce*). Les éditeurs ne sont pas d'accord sur la place qu'il convient d'assigner au tréma : les uns le placent sur la première voyelle, les autres sur la seconde ; certaines lettres attirent le tréma de préférence à d'autres, sans qu'on sache bien pourquoi, notamment l'*i*. Cela est assez peu important pourvu qu'un des deux systèmes étant adopté, on s'y tienne. Autre difficulté. Ici, comme pour l'emploi des accents, nous sommes dirigés plutôt par nos habitudes modernes que par la pure logique. Actuellement on écrit *muer* sans tréma, parce qu'il n'y a pas de doute sur la prononciation, l'ancienne diphtongue *ue* n'existant plus (cependant *accueil*, *recueil*); mais en ancien français la graphie de *muer* (lat. mutare) et celle de *muer* (morior) sont semblables, bien que le premier ait deux syllabes, tandis que le second n'en a qu'une, d'où il suit que le tréma établirait ici une distinction nécessaire.

3. *Textes en prose : division en paragraphes.* — Nos pages ont normalement 36 lignes, lorsqu'elles ne contiennent pas de notes. On ne peut y trouver sans perte de temps le mot auquel on est renvoyé par le glossaire ou par l'index, lorsqu'il n'y a pas d'autre indication que celle de la page; d'où la nécessité d'une division qui permette des références plus précises. Dans certaines éditions, surtout à l'étranger, on a coutume de numéroter les lignes de cinq en cinq, et la table renvoie à la page et au numéro de la ligne. Nous écartons ce pro-

Digitized by Google

cédé qui, outre qu'il exige deux chiffres pour chaque renvoi, offre des inconvénients de plus d'un genre. Si la numérotation est placée dans la justification, la longueur des lignes se trouve notablement réduite; si elle est placée en dehors, il en résulte un surcroît de dépense. Ensuite cette disposition ne permet pas de préparer l'appareil critique avant l'impression, puisqu'on ne peut savoir d'avance à quelle ligne correspondra chaque variante. Le procédé que nous recommandons, et qui a été suivi déja en plusieurs de nos volumes [1], consiste à diviser le texte en paragraphes occupant au plus une demi-page, et généralement un quart ou un tiers. Ces paragraphes sont fixes, et par conséquent peuvent être reproduits dans des éditions successives, quels que soient le format et la justification adoptés dans ces éditions [2]. Ils se prêtent par leur brièveté aux références et permettent de disposer sur la copie, d'une façon définitive, les renvois aux variantes, renvois formant une série qui recommence à chaque paragraphe. Il est vrai que certains ouvrages, les romans en prose notamment, ne s'accomodent pas d'une division en courts alinéas. Mais on peut du moins numéroter les phrases sans les mettre à la ligne.

4. *Textes en vers : numérotation des vers.* — La numérotation des vers doit être en rapport avec la forme

1. *Le Débat des Hérauts*, *Le Voyage du seigneur d'Anglure*, *Les Quatre âges de l'homme*, *La Chirurgie* de Henri de Mondeville.

2. C'est le grand avantage de la division de Joinville en paragraphes, toujours les mêmes, dans les diverses éditions de M. de Wailly.

Digitized by Google

du poème. Pour les poèmes en laisses à nombre de vers variable (chansons de geste ou poèmes en forme de chansons de geste), la numérotation par cinq, qui est la plus usitée, est très applicable. Il ne faut pas oublier que les laisses doivent être aussi numérotées, de préférence en chiffres romains. Il faut avoir soin qu'il n'y ait pas coïncidence entre un numéro de laisse et un numéro de vers, ce qui serait d'un effet déplorable au point de vue typographique. Le moyen d'éviter cette coïncidence est très simple : il suffit de placer le numéro du vers au vers précédent en le diminuant d'une unité [1].

Pour les poèmes en vers accouplés, il vaut mieux adopter la numérotation par quatre, de façon que le numéro corresponde toujours au second vers d'une paire [2].

Pour les poèmes strophiques il convient d'adopter un mode de numérotation qui corresponde aux diverses parties de la strophe. Ainsi un poème en strophes de douze vers (la strophe des *Vers de la Mort*, *aab aab*

1. C'est le procédé qui a été suivi dans *Aiol*. — La coïncidence entre le numéro de la laisse et celui du vers se reproduit souvent dans *Florence de Rome*. Ainsi, t. II, p. 13, le numéro de laisse X a dû être placé en dehors de l'alignement à cause du numéro de vers *275*. Il n'y avait qu'à mettre *274* au vers précédent. De même pp. 19, 35, 37, 40, etc. — On peut toujours éviter la coïncidence en plaçant le numéro de la laisse en vedette, mais ce procédé, qui a été adopté dans la plupart des éditions de chansons de geste que nous avons publiées, a l'inconvénient de faire perdre beaucoup de place.

2. C'est le système qui a été suivi dans les éditions de *Guillaume de La Barre*, des *Œuvres de Guillaume de Machaut* et de *Simund de Freine*.

Digitized by Google

bba bba) devra être numéroté 3, 6, 9, 12, 15, etc., à quatre chiffres par strophe [1]. Une chanson en strophes de sept vers (*abab bcc*) sera numérotée 4, 7, 11, 14, etc., à deux chiffres par strophe, le premier correspondant à la fin de la première partie, le second à la fin de la strophe [2].

5. *De l'appareil critique.* — On n'y fera pas entrer les variantes purement graphiques, sauf en des cas exceptionnels. La graphie de chaque manuscrit pourra être étudiée en détail et justifiée par des exemples dans la partie de l'introduction réservée à la description des manuscrits. Lorsqu'il aura été possible de classer les manuscrits par familles, il sera le plus souvent inutile de publier les variantes isolées de tel ou tel manuscrit. Il suffira de donner les variantes communes à toute une famille. On économisera ainsi beaucoup de place, et l'appareil critique, débarrassé de leçons sans valeur, deviendra plus clair. Dans cet appareil critique, qui sera placé au dessous du texte, on fera entrer tout ce qui intéresse l'établissement du texte : discussion des leçons, proposition de conjectures, rapprochement de passages parallèles, etc. En principe les notes servant à l'interprétation ne doivent pas prendre place dans l'appareil critique. On pourra en faire une série à part

1. Dans l'édition des *Vers de la mort* la numérotation recommence à chaque strophe. L'inconvénient de ce système est que les renvois doivent être indiqués par deux chiffres : le n° de la strophe et le n° du vers.

2. C'est le système qui a été suivi dans l'édition de Christine de Pisan, de Gace Brulé et des *Cent ballades*.

Digitized by Google

qui sera imprimée en petit texte, soit au bas des pages, si cette annotation exige peu de place, soit plutôt après le texte, avant le glossaire. Toutefois, en général, des notes de ce genre peuvent être fondues dans le glossaire, où doit entrer tout ce qui concerne l'interprétation du texte [1].

Les variantes sont désignées pour chaque manuscrit par des capitales penchées, ou pour chaque groupe de manuscrits par une lettre grecque. Il est assurément indifférent que ces lettres soient placées avant la variante ou après. Cependant on conseille de les mettre avant, selon l'usage qui, jusqu'ici, a été le plus généralement suivi dans les publications de la Société.

Une question qui peut se poser est celle de savoir comment doivent être imprimées les variantes. La plupart des éditeurs s'attachent à reproduire, dans l'appareil critique, aussi littéralement que possible, le texte du manuscrit, s'abstenant d'accentuer, de ponctuer, de distinguer l'*i* du *j*, l'*u* du *v*, etc. Il y a là une affectation d'exactitude qui n'offre aucun avantage. Si on place un mot en variante, ce n'est pas pour indiquer que le manuscrit ne distingue pas l'*i* du *j*; qu'il n'emploie ni les accents ni les apostrophes, ni aucun autre des signes que les typographes ont inventés : on le sait bien ! L'objet de la variante est de faire savoir que la leçon admise dans le texte n'est pas fournie par l'unanimité des manuscrits, que tel manuscrit présente une leçon

1. Des gloses interprétatives, comme celles qu'on a imprimées au bas des pages d'Eustache Deschamps doivent être absolument proscrites.

Digitized by Google

différente. C'est sur cette leçon qu'on appelle l'attention et non sur la forme de l'*i* ou de l'*u*. Il y a plus : cette affectation d'exactitude dissimule en bien des cas une réelle inexactitude. Lorsqu'une leçon est donnée d'après plusieurs manuscrits, soit d'après *A B C*, la forme sous lequelle cette leçon est reproduite en variante est toujours celle d'*A*; les leçons de *B* et de *C* présentent assez ordinairement de légères différences graphiques dont on n'avertit point le lecteur, de peur de trop grossir l'appareil des variantes. Alors à quoi bon affecter une exactitude qui n'est rigoureuse que pour la leçon d'*A* ?

6. *Glossaire.* — Le glossaire a un double but. Il doit suffire à l'interprétation du texte pour les personnes qui n'ont pas à leur portée les grands répertoires lexicographiques, et, d'autre part, il doit offrir le dépouillement de tout ce qu'il y a d'intéressant dans le texte édité tant au point de vue des mots qu'au point de vue des formes. Il n'est cependant pas nécessaire, sauf en de rares cas, notamment lorsqu'il s'agit de textes d'une importance exceptionnelle, que ce dépouillement soit complet. Beaucoup de mots suffisamment clairs par eux-mêmes et ne figurant pas en des locutions intéressantes, n'ont pas besoin d'être relevés. Et quant aux formes, le dépouillement, au moins pour l'essentiel, peut prendre place dans l'introduction. L'éditeur expérimenté trouvera facilement la juste mesure. Dans certains cas, spécialement pour les verbes, il peut être utile de diviser l'article en deux parties, l'une consacrée au relevé des formes, l'autre à l'interprétation ; les

Digitized by Google

mêmes références reparaîtraient dans les deux parties, la première fois pour noter la forme, la seconde pour noter le sens. Pour certains mots rares ou difficiles, on rendra service au lecteur en lui indiquant brièvement les interprétations proposées ailleurs. C'est souvent le moyen de couper court à de longues explications. Les glossaires déjà publiés par la Société pourront fournir l'occasion d'utiles références.

Pour les verbes, les formes devront être groupées sous l'infinitif, même si cet infinitif ne paraît pas dans le texte. On pourra en ce cas le placer entre [ ], mais le seul fait qu'il ne sera pas accompagné d'un chiffre de renvoi montrera suffisamment qu'il a été introduit par l'auteur du glossaire. Il sera toujours loisible, quand on le jugera utile, de placer les formes diverses à leur rang alphabétique avec renvoi à l'infinitif.

Lorsqu'une leçon restituée par conjecture est admise dans le glossaire, il est utile de noter, entre parenthèses, que cette leçon est conjecturale. Dans certains cas il est utile d'indiquer, également entre parenthèses, qu'un mot est en rime, et de citer la rime correspondante ; mais il faut s'abstenir de donner cette indication dans les cas où elle est sans utilité.

Des dispositions typographiques assez variées ont été adoptées dans les glossaires rédigés pour la Société. Ainsi, dans quelques-uns de nos volumes les têtes d'articles ont été imprimées en caractère gras. C'est une complication inutile : deux caractères suffisent : le romain pour les mots du texte, les italiques pour les explications. Il est inutile de marquer le genre des substantifs sauf quand il diffère de l'usage actuel. Inutile

Digitized by Google

aussi d'indiquer les personnes des verbes : il suffit d'indiquer le mode et le temps. Le chiffre de renvoi sera placé après le mot, sans virgule entre deux, et sera suivi de la traduction, lorsque celle-ci sera jugée nécessaire. On aura soin de relever les expressions qui peuvent servir à caractériser le style d'un auteur, même lorsqu'elles ne présentent pas de difficultés d'interprétation, et les locutions proverbiales [1]. Plusieurs des glossaires déjà publiés peuvent servir de modèle, ceux de G. Paris, celui du *Tristan* de Thomas par M. Bédier, etc.

7. *Table des noms.* — A la suite du glossaire, nous plaçons ordinairement une table des noms de personnes et de lieux. Il est utile de distinguer typographiquement ces deux séries, en imprimant les noms de personnes en petites capitales et les noms de lieux en romain [2].

D'ordinaire on relève les noms de lieux sous leur forme actuelle, joignant en italiques la forme du texte lorsqu'elle diffère de la forme actuelle. Cette forme en italiques pourra d'ailleurs être rangée dans la table à

1. On peut introduire dans le glossaire un article *proverbes* (ce qui a été fait dans *L'Escoufle*). Si les proverbes sont très nombreux, comme dans certains poèmes du XIVe siècle, on peut en faire une table à part, ce qu'a fait le baron de Reiffenberg, dans son édition de Philippe Mousket.

2. Un emploi un peu différent de ces caractères a été fait dans la table du Tristan de Thomas, mais il s'agissait d'un cas exceptionnel qui a été expliqué dans une note. — Dans certaines des publications de la Société (Eustache Deschamps, *Orson de Beauvais*) les noms de personnes et ceux de lieux ont été répartis entre deux tables. Il ne paraît pas que la commodité des recherches y gagne.

Digitized by Google

son rang alphabétique avec renvoi à l'article principal.

Pour les noms fréquemment cités il sera nécessaire de rédiger les articles en forme analytique, car une table, comme on en fait trop souvent, où un nom est suivi de vingt ou trente renvois, sans aucune explication, ne sert à rien. Il est commode, au contraire, quand il s'agit d'un personnage qui joue un rôle important, de trouver à la table un résumé de ses faits et gestes. A ce propos, il faut se rappeler que la table doit rappeler tous les passages où paraît le personnage qui est l'objet de l'article, de quelque façon qu'il soit désigné. Dans beaucoup de tables on se contente de renvoyer au passage où il est désigné par son nom, ce qui est insuffisant. L'article CHARLEMAGNE doit renvoyer aussi bien aux passages où le texte porte « l'empereur ». Ajoutons qu'il n'est pas nécessaire, pour les personnages qui sont en scène pendant des pages entières, de renvoyer à chacun des passages où ils sont nommés : il est plus simple et plus commode de rédiger des renvois collectifs, comme par exemple : « laisses XX-XXIV », ou : « vers 250-290 ».

Il est souvent nécessaire, pour donner une base à l'étude de la langue, d'insérer dans l'introduction une table complète ou partielle des rimes. Mais il est toujours indispensable, au moins pour les poèmes en laisses monorimes, surtout si les assonnances y dominent, de placer à la suite du glossaire et de la table des noms, une table des rimes, qui sera divisée en deux parties : 1° rimes masculines, 2° rimes féminimes.

Entre les avis proposés dans les articles qui

Digitized by Google

précèdent, il en est assurément qui n'ont point une valeur essentielle. On ne saurait prétendre qu'il y ait toujours une raison évidente pour préférer une disposition typographique à une autre. Il est toutefois désirable, même lorsqu'il s'agit de détails sans importance, que les membres d'une même société, unissant leurs efforts en vue d'une œuvre commune, s'entendent, autant que possible, pour procéder de la même façon dans les cas identiques.

Novembre 1909.

Digitized by Google

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à l'École des Chartes, le 23 décembre 1909.

Présidence de M. LELONG, *président.*

La Société entend la lecture du discours du Président et les rapports du Secrétaire et du Trésorier.

Sont élus membres du Bureau et du Conseil, pour siéger jusqu'à la prochaine Assemblée générale, les membres de la Société dont les noms suivent :

BUREAU

Président.....	MM. BRUNOT.
Vice-présidents.....	MOREL-FATIO, ROQUES.
Administrateur	RAYNAUD.
Secrétaire.....	P. MEYER.
Secrétaire-adjoint....	G. HUET.
Trésorier	ROTHSCHILD (Baron E. DE).
Trésorier-adjoint	É. PICOT.

CONSEIL

MM. BÉDIER.	MM. MURET.
BONNARDOT.	OMONT.
DIDOT.	PIAGET.
FRÉVILLE (DE).	ROY.
JORET.	SERVOIS.
LABORDE (Mis de).	SUDRE.
LELONG.	THOMAS.
LONGNON.	

Digitized by Google

Discours de M. E. Lelong, *président.*

Messieurs,

Ce doge de Gênes qui, interrogé sur ce qu'il trouvait de plus surprenant à Versailles, répondit : « c'est de m'y voir » ne se doutait pas du service qu'il rendait ce jour-là aux futurs présidents de sociétés en peine de justifier leur élévation à un honneur immérité. Aucun, parmi eux, ne lui doit plus de gratitude que celui que votre bienveillance a appelé à exercer ce soir, en assemblée plénière, une présidence pour laquelle rien ne semblait le désigner. Jusqu'à ce jour, en effet, c'est parmi les collaborateurs actifs de votre œuvre ou parmi les amateurs éclairés de la littérature du moyen âge français que vous avez, et à juste raison, choisi vos présidents. Or, je n'ai rien publié dans l'ordre de vos travaux, et le fait d'avoir suivi jadis, en en profitant fort mal, d'excellents cours de philologie romane à l'École des Chartes et à l'École des Hautes Études peut bien, peut-être, m'autoriser à me qualifier d'amateur, mais non pas d'amateur éclairé. Il est vrai que notre Société renferme une troisième catégorie de membres, ceux que Gaston Paris, usant tour à tour d'une métaphore militaire et d'une métaphore cléricale, se plaisait à appeler l'infanterie, ou encore le tiers ordre de notre Société, ceux qui se contentent de contribuer, par le payement régulier de leur cotisation, à son existence matérielle. En appelant aujourd'hui au fauteuil de la présidence un simple contribuable, vous avez sans doute cédé au courant du jour et voulu faire

Digitized by Google

un premier essai de la représentation proportionnelle. Puissiez-vous ne pas avoir à vous en repentir !

Fort heureusement pour tous, votre Président du Conseil est un ministre sans portefeuille. Vos ministres de l'Intérieur et des Finances vous donneront, tout à l'heure, de l'état de nos publications et de notre situation budgétaire, un compte rendu qui sera, je crois, pour vous satisfaire. Il m'incombe le pieux devoir d'adresser un suprême adieu à ceux de nos confrères que nous avons perdus. L'un deux, M. Georges Steffens, était décédé depuis quelques semaines au moment de notre dernière assemblée générale, mais, à cette date, la nouvelle de sa mort ne nous était pas encore parvenue ; un autre, M. Auguste Gevaërt, est mort le 24 décembre 1908, le lendemain même de cette assemblée ; les deux derniers, M. Georges Picot et M. Ernest Prarond, nous ont été enlevés il y a quelques semaines. En d'autres années nos deuils ont été plus nombreux, mais le seul énoncé de ces quatre noms suffit à vous faire comprendre qu'il n'est aucun de ces décès qui n'ait été pour nous une perte très sensible.

M. Georges Steffens, privat-docent à cette université de Bonn chère entre toutes aux romanistes, a succombé le 13 novembre 1908 aux suites d'une douloureuse opération. Il avait à peine quarante-trois ans et la philologie romane pouvait attendre beaucoup encore de ce travailleur appliqué, de cet érudit consciencieux et modeste. M. Steffens s'était attaché particulièrement à l'étude de la poésie lyrique française du moyen âge. Outre un certain nombre de comptes rendus parus dans la *Zeitschrift* et dans le *Literaturblatt für romanische*

Digitized by Google

Philologie, il a publié des éditions critiques des poésies de Richard de Semilli et de celles de Perrin d'Angicourt et une reproduction littérale des Chansonniers de Sienne et d'Oxford. Plusieurs d'entre nous se souviennent de l'avoir vu en 1903 à Paris, où il était venu apporter au cercueil de Gaston Paris l'hommage des romanistes allemands. Il était du petit groupe de ceux qui, le soir de ces tristes funérailles, réunis sur l'initiative de Van Hamel, fondèrent, pour honorer la mémoire de celui que nous pleurions et continner son œuvre scientifique, la Société amicale Gaston Paris. Demeuré en relations suivies avec plusieurs membres de notre Société, Georges Steffens était de ceux dont nous comptions bien voir, un jour, le nom figurer sur le titre de quelques-unes de nos publications. Depuis plusieurs années, il s'occupait, de concert avec nos confrères M. Jeanroy et M. Brandin, à réunir les éléments d'un recueil des jeux partis. Nous avons l'assurance que les matériaux laborieusement amassés par lui ne seront pas perdus. La vie aura été plutôt rigoureuse à ce bon ouvrier, conscience délicate, caractère loyal, tout dévoué à ses élèves, qui l'entouraient de leur affection, et qui a succombé sans avoir pu occuper cette chaire magistrale, objet unique de son ambition.

Si M. Steffens a été enlevé prématurément sans avoir rempli sa destinée, M. Gevaert, directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles et maître de chapelle du roi des Belges, s'est éteint chargé d'années et d'honneurs. Né à Huysse, près d'Audenarde, le 13 juillet 1828, il est mort à Bruxelles, le 24 décembre 1908, membre de trois grandes académies, l'Académie royale

Digitized by Google

de Belgique, l'Institut de France et l'Académie de Berlin, décoré d'innombrables ordres de chevalerie, gratifié enfin par le roi Léopold, à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire, du titre de baron, demeuré d'ailleurs, en dépit de tous ces honneurs, le Flamand simple et sans façon, doublé d'un Parisien spirituel et narquois, causeur étincelant et plein de verve, qui empochait avec une tranquille bonhomie,—un peu surpris tout de même la première fois, — la pièce de cent sous que le concierge de l'Académie,— je parle de celle de Belgique, — remet de la main à la main, à l'issue de chaque séance, à chacun des membres de la savante compagnie.

Il avait succédé, il y a tout près de quarante ans, à son illustre compatriote Fétis dans la direction du Conservatoire de Bruxelles, et la vie de ces deux grands musiciens présente, en vérité, une bien singulière ressemblance. Nés l'un et l'autre en Belgique, ils ont passé à Paris toute la première moitié de leur existence; ils y ont fait représenter, Fétis, de 1820 à 1832, six opéras comiques; Gevaërt, de 1853 à 1864, huit; tous deux, ils ont appartenu à l'Opéra, — sans réussir à s'y faire jouer, — Fétis, en qualité de bibliothécaire, de 1821 à 1830, Gevaërt, en celle de directeur de la musique, de 1867 à 1870; tous deux l'on quitté et sont rentrés dans leur patrie pour y prendre et y exercer, vous savez avec quel éclat, la direction du Conservatoire de Bruxelles, tous deux enfin ont consacré la seconde partie d'une longue carrière — Fétis a vécu jusqu'à quatre-vingt-sept ans — à des travaux de théorie et d'histoire de la musique qui leur ont acquis un renom

Digitized by Google

bien supérieur assurément à celui que leur avaient mérité les productions musicales de leur jeunesse. Je ne crois guère, en effet, que nous puissions nous attendre à voir reprendre sur quelqu'un de nos théâtres le *Billet de mariage* (1854), les *Lavandières de Santarem* (1856), *Quentin Durward* (1857), le *Diable au Moulin* (1859), ni même le *Capitaine Henriot* (1864), dont le livret est de Sardou, qui valurent au compositeur d'assez beaux succès sur les scènes du Théâtre-Lyrique et de l'OpéraComique, en des temps où Adam et Clapisson étaient de grands hommes; en compensation, nous pourrons entendre exécuter quand nous voyagerons ... au Congo, — ou plus simplement en Belgique, — l'*Hymne congolais* que Gevaërt composa, il y quelques années à la demande du roi Léopold. Mais si l'œuvre du compositeur paraît bien, pour la majeure partie, vouée, à l'oubli qui, dans ce domaine plus qu'en aucun autre, ne respecte que les chefs-d'œuvre, les travaux du théoricien, le *Traité général d'instrumentation*, publié en 1864 et dont Gevaërt donna en 1885 une nouvelle édition entièrement refondue, le *Cours méthodique d'orchestration*, le *Traité de l'harmonie théorique et pratique*, sont, m'assure-t-on, des œuvres de grand mérite et destinées à demeurer classiques.

Toutefois, c'est surtout par ses travaux sur l'histoire de la musique que le nom de Gevaërt est assuré de durer. L'histoire de la musique grecque et les origines de la musique religieuse du moyen âge ont fait particulièrement l'objet de ses recherches, poursuivies avec une rare sagacité et une science solide tout à la fois de

Digitized by Google

philologue — Gevaërt avait à un degré éminent le don des langues — et de technicien. Son *Histoire et théorie de la musique dans l'Antiquité* forme deux gros volumes parus en 1875 et en 1881, que complète son étude sur les *Problèmes musicaux d'Aristote*, publiée peu d'années avant sa mort. D'autre part, il avait, dès 1856, fait paraître en flamand une *Étude sur le chant grégorien*. Il reprit ce sujet de fond en comble dans son travail sur les *Origines du chant liturgique* (1890) et dans ses *Recherches sur la Mélopée antique dans les chants de l'Église latine* (1895). Ses thèses, qui ne tendent à rien de moins qu'à détruire le renom de Grégoire le Grand en matière de chant ecclésiastique, firent sensation dans le monde des musicologues. Elles ont été combattues, de même que certaines de ses conclusions sur des questions de musique grecque qui ont paru trop inspirées des théories souvent aventureuses, de Westphal. C'est le sort qui attend presque infailliblement les travaux de ceux qui abordent des champs d'étude aussi hérissés de difficultés que ceux auxquels Gevaërt avait voué une activité qui n'a pas faibli jusqu'à sa dernière heure. Quel que soit le jugement définitif que la science portera sur son œuvre, il restera à Gevaërt la gloire d'avoir été un précurseur dans le domaine si peu exploré avant lui de la musicographie.

Notre Société doit à Gevaërt, en plus de l'hommage que mérite son rare mérite, une particulière gratitude. Il a bien voulu dérober quelques heures à des travaux singulièrement plus ardus pour transcrire en notation moderne la musique qui accompagne ces aimables *Chansons du* xve *siècle* publiées par Gaston Paris, ce

Digitized by Google

premier volume de notre collection, si vite épuisé, et qui demeure notre grand succès de librairie. Ce restera un honneur pour notre Société d'avoir pu associer, au frontispice de ses publications, les noms de ces deux maîtres.

Tous ceux qui connaissaient M. Georges Picot ont appris avec une douloureuse surprise, au cours des dernières vacances, le coup soudain autant qu'imprévu qui venait de l'enlever aux œuvres si nombreuses auxquelles il consacrait l'ardeur d'un zèle que l'âge n'aurait jamais glacé. Il était venu à nous dès la première heure comme il allait à toute initiative qui lui paraissait profitable au bien et à l'honneur de la France, qu'il s'agît de son passé ou de son avenir. Il figure sur notre liste de 1875, sous le n° 183, avec le titre de juge au Tribunal de la Seine. Deux ans après, le 18 décembre 1877, il était appelé par M. Dufaure à la Direction des Affaires criminelles au Ministère de la Justice. M. Dufaure quitta le Ministère en février 1879, et M. Picot le suivit dans sa retraite. Son siège de juge était occupé par un autre, et le directeur démissionnaire ne songea pas plus à demander une compensation que le ministre à la lui offrir. Et vous voyez, Messieurs,

Que ceci se passait en des temps très anciens.

Redevenu simple citoyen, Georges Picot partagea sa vie entre l'histoire et l'apostolat social. Sa belle *Histoire des États généraux,* issue d'un concours de l'Institut, honorée deux fois du prix Gobert par l'Académie française, est demeurée l'œuvre maîtresse de l'historien. Elle lui ouvrit, en 1878, les portes de l'Aca-

Digitized by Google

démie des Sciences morales et politiques, dont il devint, en 1896, à la mort de Jules Simon, le secrétaire perpétuel. Les éloges, d'une haute élévation morale et d'une belle forme littéraire, qu'il prononça, en cette qualité, des plus illustres membres de cette Académie, Jules Simon, le duc d'Aumale, Gladstone, Barthélemy Saint-Hilaire, Léon Say, Albert Sorel, d'autres titres encore, l'avaient désigné pour occuper un fauteuil à l'Académie française. Il venait, peu de jours avant sa mort, de poser une candidature dont le succès paraissait assuré, — démarche imprudente peut-être et que nous eussions dû lui déconseiller, puisqu'un sort inexorable semble condamner notre Société à ne compter jamais plus d'un membre à la fois dans le sein de l'illustre Compagnie.

Sans abandonner l'histoire, comme en témoignent la publication, en 1901, dans la Collection des Documents inédits de l'histoire de France, d'un gros volume de *Documents sur les États généraux et autres assemblées sous Philippe le Bel* et la direction de la double publication du *Catalogue des actes de François Ier* et du Recueil des ordonnances de ce roi, dont l'Académie des Sciences morales a assumé la charge, M. Picot s'était consacré surtout, pendant les vingt dernières années de sa vie, aux œuvres d'action sociale et de relèvement moral. « Partout, disait, il y a quelques jours, son successeur au secrétariat perpétuel de l'Académie des Sciences morales, M. de Foville, « partout où il se « faisait du bien à plusieurs, on était sûr de rencontrer « Georges Picot, soit qu'il y fût venu le premier, soit « qu'on y eût vite réclamé sa présence et son appui,

Digitized by Google

« soit qu'il s'y fût senti spontanément attiré comme le « fer l'est par l'aimant ». A toutes ces œuvres, que je ne saurais avoir la pensée d'énumérer ici, ce philosophe et ce chrétien apportait sans compter son temps et son zèle, ne ménageant dans leur intérêt ni démarches ni peines. Toutes lui tenaient à cœur, mais aucune davantage que la cause de l'assainissement du logement de l'ouvrier, pour laquelle — plus d'un parmi vous, Messieurs, peut en témoigner — il savait trouver dans son cœur des accents éloquents et persuasifs. Notre Société s'enorgueillera toujours d'avoir pu inscrire au nombre de ses membres le nom de ce grand homme de bien.

M. Ernest Prarond a brillé sur un moins vaste théâtre que M. Georges Picot ou M. Gevaërt. Ancien conseiller général de la Somme, ancien maire d'Abbeville, il a été l'homme de sa cité qui lui faisait, il y a quelques semaines, de magnifiques funérailles. Sa longue existence — né à Abbeville en 1820, il y est mort le 7 novembre dernier, presque nonagénaire — nous offre un bel exemple de ce que peut être, dans une ville de province, la vie d'un citoyen dévoué sans ambition aux lettres, à l'histoire, aux intérêts matétériels et moraux de ses compatriotes.

Étudiant en droit à Paris aux derniers jours du romantisme, Ernest Prarond rapporta et retint de son passage à travers la vie parisienne un goût très vif pour la poésie. « Poète rare, à l'âme grande et à l'esprit charmant », a dit de lui Anatole France, il a publié vingt-cinq recueils de vers, élégants volumes de bibliophile en même temps que d'artiste, dont Georges Vicaire a décrit

Digitized by Google

les principaux dans son *Manuel de l'amateur de livres au XIXe siècle*. Mais, par une fortune assez peu commune, le poète chez Ernest Prarond était doublé d'un historien, explorateur infatigable des archives locales et dont l'érudition a élevé à la ville d'Abbeville et au Ponthieu un monument que peuvent leur envier des cités plus illustres et des provinces de plus grand renom. A ses *Notices sur les rues d'Abbeville*, qu'il fit paraître en 1849, — quel est l'érudit contemporain dont la première œuvre remonte ainsi à soixante ans ? — succèdent des séries de volumes tous consacrés à l'histoire d'Abbeville et de son arrondissement : *Les hommes utiles de l'arrondissement d'Abbeville* (1858), *Histoire de cinq villes et de 300 villages*, 6 volumes (1860-1868), *Topographie historique et archéologique d'Abbeville*, 3 volumes (1871-1884), *Abbeville avant la guerre de cent ans*, *Abbeville au temps des ducs de Bourgogne*, et surtout *la Ligue à Abbeville*, 3 volumes (1868-1873), que l'on s'accorde à regarder comme son œuvre capitale ; puis, des publications de textes (*Cartulaire du comté de Ponthieu*, *Chronique de Saint-Riquier*) et, à défaut d'une chanson de geste, l'édition d'un poème latin du XVIe siècle composé par un Abbevillois en l'honneur de Jeanne d'Arc. Joignez à ces volumes de nombreuses brochures, de plus nombreux articles encore dans des recueils locaux, dans les Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville surtout, à laquelle il appartenait depuis 1844, dont il a été successivement le secrétaire, puis le président — après Boucher de Perthes — et qui, le 15 mai 1894, a voulu commémorer par la remise d'une médaille d'or le cinquantenaire de

Digitized by Google

son entrée dans la Société, et reconnaissez que de plus illustres compagnies auraient pu songer à se l'associer, mais j'ai déjà dit que M. Prarond n'eut jamais d'ambition.

Notre Société conservera pieusement le souvenir des confrères que nous avons perdus. Le nom de M. Prarond ne disparaîtra pas, d'ailleurs, de nos listes. Madame Prarond a bien voulu accepter de continuer la souscription de son mari, afin que notre collection prenne place, un jour, au complet sur les rayons de la bibliothèque municipale d'Abbeville à laquelle la libéralité de M. Prarond a destiné les richesses bibliographiques amassées par lui au cours d'une longue existence si bien remplie.

Voilà, Messieurs, des deuils bien cruels, et ce n'est point pour me conformer à un protocole consacré, et en quelque sorte de style, que je fais, en terminant, appel à votre zèle pour nous amener des recrues qui viennent combler les vides que chaque année fait dans nos rangs.

Dans quelques mois,

Quand *viendra* mai que l'on dit as lons jours,

nous aurons vécu trente-cinq ans : c'est une vie d'homme, et trop peu nous restent, hélas! des ouvriers de la première heure. Ce n'est pas sans mélancolie que, parcourant ces jours-ci nos premiers Bulletins, je constatais que, des vingt-trois membres élus en 1875 pour composer votre premier conseil, quatre seulement sont encore parmi nous : deux de nos anciens présidents, MM. François Bonnardot et le marquis de Laborde, puis, par une heureuse fortune, les deux membres qui,

Digitized by Google

depuis l'origine de notre Société, ont la haute main sur nos travaux littéraires et sur nos finances, et qui, nous l'espérons bien, la conserveront de longues années encore pour le commun honneur et pour le commun profit. Et si, de l'état major, je passe au corps de troupe, je note encore, en sergent major consciencieux, que des 333 membres qui composaient notre premier effectif, il n'en subsiste plus que 65, — ou plutôt même 45, en défalquant les bibliothèques ou établissements publics, — à notre « état nominatif » d'aujourd'hui. Les recrues ont, il est vrai, très sensiblement comblé les vides causés par la mort et aussi, j'ai le regret d'avoir à le dire, par des démissions que vous jugerez sans doute sans excuse. Mais si notre effectif n'a pas varié, il n'en est pas de même de sa composition. En 1875, nos associés étrangers étaient seulement au nombre de 75 ; aujourd'hui ils sont devenus la majorité : 199 étrangers contre 137 français. C'est là une constatation qui fait assurément honneur à la France, puisqu'elle témoigne de la persistance du rayonnement de notre ancienne littérature au-delà de nos frontières, mais avouons qu'elle en fait moins aux Français. Je ne veux pas rechercher les causes de la tiédeur que nous marquent nos compatriotes. M. Joret et M. Sudre en ont, ici même, signalé l'une des principales dans le peu de place réservé chez nous à l'étude du français, aussi bien dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement secondaire. Peut-on s'imaginer que quatre de nos Universités soient encore, à l'heure présente, dépourvues de tout enseignement de la philologie française ? Malgré tout, l'œuvre accomplie par la Société des Anciens

Digitized by Google

Textes français, cette longue file de 99 volumes, édités avec critique, imprimés avec goût et élégamment cartonnés, qui s'alignent sur nos rayons doit nous garder de tout découragement, et s'il est assurément souhaitable de voir se produire un mouvement ascensionnel un peu plus rapide dans le recrutement de nouveaux membres parmi nos compatriotes, je puis m'en remettre avec confiance du soin de l'accélérer sur l'historien de notre langue que vous allez appeler à me succéder. Il saura, avec une tout autre autorité que la mienne, persuader aux Français d'aujourd'hui qu'ils n'ont pas le droit de se désintéresser de la littérature et de la langue des Français d'autrefois.

Rapport sur les travaux de la Société des Anciens Textes français pendant les années 1908 et 1909, par M. Paul Meyer, *secrétaire.*

Messieurs,

Il me faut d'abord vous entretenir des publications attribuées à l'exercice de l'année 1908, dont aucune n'avait paru lors de notre dernière assemblée générale. Ces publications se composent de trois volumes: le tome III des œuvres de Guillaume Alexis, le tome 1er des œuvres de Guillaume de Machaut, le tome IV du *Roman de Troie*. Le retard n'a pas été considérable : ces trois volumes vous ont été distribués en une fois, au mois de mars dernier. L'apparition du tome IV du

Digitized by Google

Roman de Troie, suivant à très peu d'intervalle le tome III, nous fournit l'occasion d'adresser à M. Constans toutes nos félicitations pour l'activité avec laquelle il conduit le travail long et difficile auquel, depuis de longues années, il consacre tous ses loisirs. Une édition du *Roman de Troie* était l'une des œuvres les plus utiles que pût se proposer notre Société. Entre les poèmes du XIIe siècle, il n'en est probablement aucun, à en juger par le nombre des manuscrits qui nous sont parvenus, dont la popularité ait été aussi grande, et il en est peu, assurément, qui soulèvent autant de problèmes et d'aussi difficiles à résoudre. L'édition antérieure, faite il y a près de quarante ans, dans des conditions défectueuses et avec une connaissance insuffisante des manuscrits, était depuis longtemps épuisée et manque même à des bibliothèques importantes. Elle est dès maintenant remplacée avantageusement par celle de M. Constans, actuellemnt terminée en ce qui concerne le texte, car le tome IV renferme la fin du poème et un appendice contenant les variantes qui, en raison de leur étendue n'ont pu prendre place au bas des pages. Le tome V, dès maintenant sous presse, se fera peut-être attendre un peu plus longtemps que les précédents: il contiendra le glossaire et la table des noms, qui auront nécessairement une étendue considérable, et l'introduction où l'éditeur devra aborder et résoudre des questions plus d'une fois étudiées et cependant encore obscures, celle par exemple de l'identité de Benoit de Sainte-More, auteur de *Troie*, et de Benoit, auteur de la *Chronique des ducs de Normandie*. La solution de ce problème dépend en grande partie de l'examen de la

Digitized by Google

langue des deux poèmes, et, faute d'une édition critique, cet examen n'a pu, jusqu'à présent, donner de résultats certains.

Frère Guillaume Alexis, ou plus exactement *Alecis*, n'est pas, certes, l'un des meilleurs poètes de son temps. Sa pensée manque d'originalité, son style est lourd et pédantesque. Toutefois il ne saurait être passé sous silence dans une histoire de la poésie française au xve siècle. Sa versification est variée. L'auteur anonyme d'un Art de rhétorique composé vers 1525 lui attribue l'invention d'une forme de strophe, d'une *taille de rime* comme on disait alors, employée dans le *Blason des fausses amours* [1]. C'est assurément un faible mérite, d'autant plus qu'une forme assez analogue, celle des *Vers de la Mort* et des poèmes du Reclus de Molliens, avait été fort en usage au xiie siècle et au xiiie. Néanmoins, Guillaume Alexis est assuré maintenant d'avoir sa place dans notre histoire littéraire, et cet honneur il le devra surtout à l'édition si soignée de MM. Piaget et Picot. Il ne faut pas regretter qu'un temps assez long se soit écoulé entre le tome II de cette édition (1899) et le tome troisième et dernier, que nous avons mis en distribution pour l'exercice 1908. Ce retard a permis aux éditeurs de profiter d'un mémoire sur Guillaume Alexis publié par M. l'abbé Guéry, aumônier du lycée d'Évreux, où sont mis en lumière certains faits intéressants pour la biographie encore mal connue de notre poète. Son surnom doit s'orthographier *Alecis* (forme donnée par l'Art de rhétorique

1. Ernest Langlois, *Recueil d'Arts de seconde rhétorique*, p. 307.

Digitized by Google

ci-dessus mentionné), et *Alecis* n'est que la traduction latine de *Harenc*, nom d'une famille connue, conservé par « La Chapelle-Harenc », commune du canton de Thiberville, arrondissement de Bernay. La signature *Alecis* ou *Guillelmus Alecis* se lit sur certains manuscrits de l'abbaye de Lire à laquelle appartenait notre poète, qui mourut en 1456. Le tome troisième de ses œuvres contient un écrit pieux dont l'attribution est assurée : *Le Dialogue du crucifix et du pélerin*, en prose mêlée de vers, et un certain nombre de poésies que des rapports de forme et d'idées ont permis de joindre au recueil des œuvres authentiques. La première de ces poésies, le *Débat de l'homme mondain, et d'ung sien compagnon qui se veult rendre religieux* ne manque pas de mérite. On en a plusieurs copies anciennes et diverses éditions du xve siècle et du xvie. La seconde poésie, *Dialogue du mondain et du célestin*, est visiblement inspirée de la précédente. Quant aux oraisons à la Vierge qui terminent le volume, ce sont trois pièces qui ont été très souvent copiées, notamment dans les livres d'heures, et dont l'attribution à Guillaume Alecis est fort douteuse [1]. L'édition se ter-

1. Je trouve dans mes notes quelques indications bibliographiques qu'on peut joindre à celles qu'ont données MM. Piaget et Picot. Les voici. La pièce *Royne qui fustes mise | Et assise | Lassus au trone divin* se trouve dans les heures de Jean Talbot (*Catalogue de la Bibliothéque Didot*, vente de 1879, p. 57) ; dans celles de l'amiral Prigent de Coëtivy (*Bibl. de l'Éc. des ch.*, LXI, 187) ; dans le ms. Nouv. Acq. lat. 397, fol. 8 ; dans un ms. de Saint-Paul en Carinthie, d'après lequel elle a été publiée par Mone, *Lateinische Hymnen*, II, 214 ; dans un manuscrit du Musée britan-

Digitized by Google

mine par une table des premiers vers et des refrains contenus dans les trois volumes, une table des noms et un glossaire.

En même temps que s'achève la publication de Guillaume Alexis voici que commence celle de Guillaume de Machaut. C'est une entreprise de longue haleine, puisque nous devons compter sur quatre volumes au moins, mais il n'en est pas qui soit plus intéressante pour l'histoire de la poésie française au XIVe siècle, et plus opportune. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit dans un rapport précédent sur la valeur de Guillaume de Machaut considéré comme novateur et comme chef d'école. Les poèmes contenus dans le tome Ier de ses œuvres permettront au lecteur d'envisager sous son aspect le plus favorable le talent du poète. Certes, tout dans sa manière n'est pas nouveau et tout ce qu'il emprunte à ses devanciers n'est pas fait pour nous plaire. Nous goûtons peu les personnes morales dont il a peuplé ses récits : Cognoissance, Largesse, Franchise,

nique dont Paul Marchegay a tiré (sans donner la cote du manuscrit) le *Livre et ordonnance de la confrérie du Psautier de la Vierge en Bretagne* (Nantes, imp. Guéraud, 1859, in-8°, 35 pages). — La pièce *O Royne* est imprimée aux pages 24-9 de cet opuscule. Elle est suivie des deux pièces *A toy royne de hault parage* | *Dame du ciel et de la terre*, et *Glorieuse Vierge Marie* | *A toy me rens et si te prie* (pp. 31-4), imprimée par MM. Piaget et Picot à la suite de la pièce *Royne*. — La pièce *A toy royne de hault parage* se trouve encore dans le livre d'heures de Louis d'Amboise, n° 217 de Tours (*Catal. général*, XXXVII, 156). Quant à la pièce *Glorieuse vierge Marie*, on l'a signalée dans des livres d'heures à Amiens (*Catal. général*, XIX, 92) et à Reims (*ibid.* XXXVIII, 460), etc.

Digitized by Google

Doubtance, sont des personnages un peu froids dont les sages paroles ont peine à nous émouvoir. Guillaume de Machaut, comme l'a justement remarqué l'éditeur, M. Höppfner dans son intéressante préface, s'est trop inspiré de Guillaume de Lorris. Nous aimerions mieux qu'il se fût rattaché à une autre tradition. Mais il n'est pas toujours ennuyeux. Il conte un peu longuement, mais agréablement, et il sait à propos introduire d'intéressants épisodes dans des poèmes où les idées conventionnelles tiennent trop de place. On a plus d'une fois fait ressortir le mérite de la description très vivante qu'il nous a laissée, dans le *Jugement du roi de Navarre*, de la désolation causée par la peste de 1349. Les historiettes, les *exempla*, comme on disait au moyen âge, qui interrompent heureusement des dissertations parfois un peu pesantes, sont bien contées et méritent d'attirer l'attention des érudits qui s'occupent de l'histoire des contes. Je crains que les poèmes soient la meilleure partie de l'œuvre de Guillaume. Peu après la publication de ce premier volume paraissait une édition, faite par un savant étranger, des poésies lyriques du même écrivain. Cette édition, que je n'ai pas à juger ici, ne donne pas une idée favorable du talent de Guillaume de Machaut comme auteur de chansons lyriques. J'espère que la musique, dont il est aussi l'auteur, vaut mieux que les paroles, qui sont trop souvent monotones et banales. Guillaume de Machaut est surtout un habile versificateur et un agréable narrateur.

J'ai présentement à vous entretenir de l'exereice courant. Le premier des volumes qui doivent le composer est déjà entre vos mains. Il a été mis en distribution

Digitized by Google

dans les premiers jours de juillet dernier. C'est l'œuvre de Simund de Freine, poète anglais du commencement du XIIIe siècle. Vous avez pu vous convaincre que l'éloge que je faisais l'an dernier de la publication de M. Matzke n'a rien d'exagéré. Les deux poèmes de Simund de Freine ont été, de sa part, l'objet d'une étude approfondie au double point de vue de la langue et de l'histoire littéraire. Par l'introduction de M. Matzke notre connaissance du français littéraire d'Angleterre a fait un réel progrès.

Nous devons encore à nos souscripteurs deux volumes pour 1909. L'un d'eux est achevé : c'est le tome 1er de *Florence de Rome* dont l'édition est due à notre confrère M. Wallensköld, professeur à cette université de Helsingfors, qui est, dans le nord-est de l'Europe, un centre très actif d'études romanes. Ce volume est achevé : les derniers bons à tirer ont été donnés, et il aurait pu être distribué dès le commencement de janvier, si, à ce moment de l'année, le relieur de la Société n'était occupé à des travaux plus urgents. Le second volume dû pour le même exercice sera le poème de Doon de la Roche, sous presse depuis près de deux ans, mais que votre secrétaire, absorbé par d'autres occupations, a dû un peu négliger en ces derniers temps. Rappelons que nous avons encore d'autres volumes sous presse : *L'Entrée d'Espagne*, le tome V du *Roman de Troie,* le tome II de Guillaume de Machaut. Ajoutons enfin que M. Cloetta vient de nous envoyer la copie du tome II du *Moniage Guillaume* que nous mettrons prochainement sous presse.

En terminant, je dois annoncer une nouvelle publi-

Digitized by Google

cation, très importante et qui occupera un exercice tout entier : la reproduction en fac similé du *Jardin de plaisance*, d'après la première édition, la seule complète, celle de Vérard. On sait combien est précieuse cette sorte d'Anthologie de poètes du XIVe siècle et du XVe. Parmi les érudits qui s'occupent de la poésie de cette époque, il n'en est guère qui n'aient eu à consulter le *Jardin de plaisance*, et particulièrement l'édition de Vérard. Or on ne connaît que deux exemplaires de cette édition dont l'un est imparfait. La reproduire en facsimilé par un procédé photographique, c'est sauver un livre infiniment précieux, dont l'unique exemplaire complet, trop souvent feuilleté, ne tarderait pas à souffrir d'irréparables dommages. Il ne sera pas nécessaire de joindre à cet imprimé gothique, une transcription. L'introduction, qui contiendra l'identification et la table des pièces dont se compose le *Jardin de plaisance*, sera faite par M. Piaget, ayant pour commissaire responsable M. Picot, c'est-à-dire par les deux érudits les plus versés dans la connaissance de la poésie des derniers temps du moyen âge.

Vous voyez, Messieurs, que ceux à qui vous avez confié le soin de diriger et de surveiller les publications de la Société s'efforcent d'y introduire une variété que, du reste, l'incomparable richesse de notre ancienne littérature nous permet d'obtenir sans trop de peine. Nous ne pouvons pas espérer que tous nos adhérents portent un intérêt égal à toutes les périodes de notre vieille littératures. Les philologues demandent surtout des ouvrages anciens, qui soient à la fois des textes de

Digitized by Google

langue et des documents littéraires : ils auront satisfaction avec le *Roman de Troie,* les poèmes de Simund de Freine, *Florence de Rome.* Mais d'autres s'intéressent plus particulièrement aux écrits de la fin du moyen âge, où se fait déjà sentir l'approche de la Renaissance, et dont la langue, tout en présentant d'intéressantes particularités lexicographiques ou grammaticales, est cependant plus accessible à ceux qui ne sont pas linguistes de profession. Ceux-là nous sauront gré de la publication du *Jardin de plaisance.*

Rapport sur le compte des recettes et des dépenses de la Société pendant l'année 1909, par M. Émile Picot, *trésorier-adjoint.*

Messieurs,

A pareil jour de l'année dernière, le compte que vous avez bien voulu approuver accusait un solde créditeur de 3670 fr. 20 cent., mais laissait encore impayées d'assez fortes dépenses. Avant de vous les énumérer ainsi que celles qui ont été engagées en 1909, je dois vous faire connaître les encaissements que nous avons effectués. Nous avons eu à porter au compte capital 11 droits d'entrée, soit 110 francs ; sur notre rente 3 % perpétuelle nous avons touché un trimestre de 197 fr. 50, et trois trimestres de 208 fr., 75 ; ensemble 883 fr., 75. Nous avons recouvré une cotisation ordinaire pour 1891, soit 25 francs ; une cotisation ordinaire pour

Digitized by Google

chacune des années 1901-1906, soit 150 francs; 10 cotisations ordinaires pour 1907, soit 250 fr.; 212 souscriptions ordinaires pour 1908: 5300 francs; une souscription à un exemplaire de luxe pour la même année : 50 francs; 246 cotisations ordinaires pour 1909 : 6150 francs; 5 cotisations ordinaires pour 1910 et 1911 : 125 francs. Le total des cotisations perçues s'est élevé ainsi à 12050 fr., chiffre qui s'est grossi de la souscriptiou ministérielle pour 1907 et 1908 : 1500 francs; ensemble : 13550 francs.

Le chapitre le plus intéressant de notre compte est celui des ventes. Il accuse, pour la première fois depuis la fondation de la société, un chiffre réellement encourageant. Nos ventes ordinaires, dont vous pourrez voir le détail, ont produit 1560 fr., 50 cent.; les volumes que notre Conseil à cru pourvoir céder à prix réduit nous ont procuré une rentrée de 2536 fr., 60. Ainsi nos ventes nous ont rapporté au total 4097 fr., 10 cent., et l'ensemble de nos recettes a été de 22626 fr.. 05.

Voici maintenant les dépenses auxquelles nous avons fait face jusqu'à ce jour.

Les frais généraux se sont montés à 415 fr., 50 cent.; les remises faites aux libraires ont atteint le chiffre de 1002 fr. 50 cent.; ensemble : 1417 fr., 50 cent.

Nous n'avons payé encore que le n° 2 du *Bulletin* de 1908, soit 283 fr., 15 cent.

Nous avons dû, pour les ventes de volumes à prix réduit, faire cartonner quelques exemplaire des tomes IV et V des *Miracles de Notre-Dame*. La dépense faite de ce chef a été de 52 fr., 10 cent.

Le cartonnage de la *Folie Tristan* nous a couté 532 fr.

Digitized by Google

L'impression du tome III des *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis* nous a été facturée 1561 francs; le cartonnage, 375 fr., 55 cent. Le coût total de ce volume est ainsi de 1936 fr., 55 cent.

Pour le tome 1er des *Œuvres de Guillaume de Machaut*, la dépense a été de 3362 fr., 15 cent., savoir : impression, 2392 fr., 10; cartonnage, 490 fr. 05; honoraires de l'éditeur, 480 fr.

Le tome IV du *Roman de Troie* ne nous a pas coûté moins de 4170 fr., 20 cent., savoir : impression, 3047 fr., 60 cent.; cartonnage, 562 fr. 60; honoraires de l'éditeur, 560.

Il ne nous reste à régler pour l'exercice 1908 que les honoraires dus à l'éditeur de *La Folie Tristan*.

Le premier des volumes constituant l'exercice 1909, *Simund de Freine*, a donné lieu jusqu'ici à une dépense de 2242 fr., 40 cent., savoir : impression : 1783 fr., 15; cartonnage, 459 fr., 25. L'éditeur a bien voulu faire remise à la Société des honoraires qui lui étaient dus, et se contenter, pour toute rémunération, de quelques exemplaires en plus de ceux auxquels il avait droit,

Si les déboursés imputables à 1909 ont été jusqu'ici peu importants, nous avons par contre payé déjà une somme considérable pour 1910. Les clichés phototypographiques du *Jardin de plaisance*, que nous avons intégralement payés, nous ont coûté 7022 fr., 40 cent. Nous n'aurons plus qu'à supporter les frais de tirage et de cartonnage de cette grande publication qui remplira sans doute à elle seule un exercice. La somme déboursée eût suffi pour payer les volumes complétant l'exercice 1909. Notre solde actif n'étant plus que de

Digitized by Google

1292 fr., 60, nous devrons aliéner quelques rentes pour faire face aux charges de l'année qui se termine ; mais ce ne sera là, nous l'espérons bien, qu'un emprunt fait à notre capital, et nous nous empresserons de le rembourser sur les rentrées de 1910.

En somme, Messieurs, la situation financière actuelle de notre Société peut être considérée comme satisfaisante. Les ventes faites à prix réduit n'ont pas seulement procuré des ressources à notre budget : elles ont eu encore pour résultat de faire connaître nos publications à un cercle plus étendu de lecteurs. La diffusion de notre ancienne littérature est le but que nous poursuivons depuis que notre association est fondée. Nous vous demandons de vouloir bien autoriser votre Conseil à persévérer dans la voie que nous avons ouverte depuis deux ans et à faire encore, si la chose paraît possible, des concessions aux acheteurs.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous soumettre deux tableaux, dont l'un contient le détail des ventes que nous avons réalisées aux conditions ordinaires, et l'autre la récapitulation de notre situation financière au 23 décembre 1909.

Digitized by Google

Liste des ouvrages vendus en librairie

du 15 décembre 1908 au 5 décembre 1909.

8	Nos divers du *Bulletin*.....fr.	6	»
»	*Chansons françaises du XVe siècle* (épuisées).....	»	»
1	ex. *Les plus anciens Monuments de la langue française*.....	15	»
2	— *Brun de la Montagne*.....	5	»
2	— *Miracles de Nostre-Dame*, t. I.....	10	»
2	— — t. II.....	10	»
1	— — t. III.....	5	»
1	— — t. IV.....	5	»
1	— — t. V.....	5	»
1	— — t. VI.....	5	»
1	— — t. VII.....	5	»
1	— — t. VIII.....	7	50
»	— *Guillaume de Palerne*.....	»	»
»	— *Sept Sages de Rome*.....	»	»
4	— — (pap. Whatman)..	32	»
»	— *Aiol* (épuisé, sur papier ordinaire).....	»	»
»	— *Débat des hérauts d'armes*.....	»	»
»	— *Œuvres d'Eustache Deschamps*, t. I....	»	»
»	— — t. II...	»	»
»	— — t. III..	»	»
»	— — t. IV...	»	»
»	— — t. V....	»	»
»	— — t. VI...	»	»
»	— — t. VII..	»	»
»	— — t. VIII.	»	»
»	— — t. IX...	»	»
1	— — t. X....	6	»
»	— — t. XI...	»	»
»	— *Voyage à Jerusalem*.....	»	»
»	— *Chronique du Mont Saint-Michel*, t. I..	»	»
»	— — t. II.	»	»
»	— *Élie de Saint-Gilles*.....	»	»
4	— *Daurel et Beton*.....	16	»
1	— *Vie de saint Gilles*.....	5	»
»	— *L'Amant rendu cordelier*.....	»	»
19	— *Raoul de Cambrai*.....	142	50
	A reporter.....fr.	280	»

Digitized by Google

	Report.....fr.	280 »
» ex.	*Dit de la Panthère d'amour*	» »
1 —	*Œuvres de Beaumanoir*, 2 vol.	12 50
» —	*Mort d'Aymeri de Narbonne*	» »
2 —	*Evangile de Nicodème*	8 »
» —	*Vie de saint Thomas de Cantorbery*....	» »
4 —	*Œuvres de Christine de Pisan*, t. I	20 »
4 —	— t. II ...	20 »
5 —	— t. III ..	25 »
5 —	*Roman de Merlin*, 2 vol.....	50 »
3 —	*Aymeri de Narbonne*, 2 vol.....	30 »
1 —	*Mystère de saint Bernard de Menthon*..	4 »
1 —	— (pap. Whatman)..	8 »
1 —	*Les quatre Ages de l'homme*	3 50
» —	*Couronnement de Louis* (épuisé sur papier ordinaire)	» »
3 —	*Contes de Nicole Bozon*.....	22 50
5 —	*Rondeaux et autres Poésies*.....	20 »
1 —	*Roman de Thèbes*, 2 vol.....	15 »
» —	*Chansonnier Saint-Germain*.....	» »
7 —	*Guillaume de Dole*.....	35 »
2 —	— (pap. Whatman)..	20 »
1 —	*L'Escoufle*.....	7 50
2 —	*Guillaume de la Barre*.....	10 »
1 —	*Méliador*, t. I.....	5 »
1 —	— t. II.....	5 »
3 —	— t. III.....	15 »
7 —	*Prise de Cordres*	35 »
3 —	*Œuvres de Guillaume Alexis*, 3 vol...	45 »
» —	*Art de Chevalerie*.....	» »
» —	*Abrejance de l'Ordre de Chevalerie*....	» »
» —	*Chirurgie de Henri de Mondeville*, t. I.	» »
» —	— t. II	» »
» —	*Les Narbonnais*, 2 vol.	» »
3 —	*Orson de Beauvais*.....	15 »
3 —	*Apocalypse*, album.....	60 »
3 —	— texte.....	22 50
3 —	*Chansons de Gace Brulé*	15 »
15 —	*Roman de Tristan*, par Thomas, t. I...	90 »
18 —	— — t. II..	108 »
5 —	*Recueil général des Sotties*, t. I.....	25 »
6 —	— t. II.....	30 »
3 —	*Roman de Robert le Diable*	15 »
	A reporter .....fr.	1,076 50

Digitized by Google

		Report.....fr.	1,076 50
28 ex.	*Roman de Tristan*, par Béroul.....	140	»
1 —	— (pap. Whatman)....	50	»
8 —	*Roman de Troie*, t. I.....	60	»
4 —	— t. II.....	30	»
6 —	— t. III.....	45	»
4 —	— t. IV.....	30	»
2 —	*Maistre Pierre Pathelin*.....	6	»
5 —	*Les Vers de la Mort*.....	15	»
2 —	*Les Cent Ballades*.....	10	»
2 —	*Le Moniage Guillaume*, t. I.....	15	»
1 —	*Florence de Rome*, t. II.....	6	»
10 —	*La Folie Tristan*.....	25	»
2 —	*Œuvres de Guillaume de Machaut*, t. I.	12	»
1 —	*Simund de Freine*.....	5	»
1 —	*Mistere du Vieil Testament*, 6 vol.....	30	»
1 —	— t. I.....	5	»
	TOTAL..... fr.	1,560	50

Digitized by Google

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS

DOIT

Frais généraux.		
Frais divers (encaissements, timbres, etc.)		415 50
Remises aux libraires.		
Bonifications diverses		1,002 50
Bulletin de la Société.		
1908, n° 2, fact. Peyriller, Rouchon et Gamon		283 15
Miracles de Nostre-Dame.		
T. IV. Facture Engel	33 »	52 10
T. V —	19 10	
Les deux Poèmes de la Folie Tristan.		
Factures Engel		532 »
Guillaume Alexis, T. III.		
Facture Peyriller, Rouchon et Gamon	1,561 »	1,936 55
— Engel	375 55	
Guillaume de Machaut, t. I.		
Facture Peyriller, Rouchon et Gamon	2,392 10	3,362 15
— Engel	490 05	
Honoraires de l'éditeur	480 »	
Roman de Troie, t. IV.		
Facture Peyriller, Rouchon et Gamon	3,047 60	4,170 20
— Engel	562 60	
Honoraires de l'éditeur	560 »	
Simund de Freine.		
Facture Peyriller, Rouchon et Gamon	1,783 15	2,242 40
— Engel	459 25	
Le Jardin de Plaisance.		
Facture Fernique		7,022 40
Solde créditeur		1,292 60
Total	fr.	22,311 05

Digitized by Google

TEXTES FRANÇAIS AU 23 DÉCEMBRE 1908.

AVOIR

Solde au 23 décembre 1908	fr. 3,670 20	
Compte capital.		
11 Droits d'entrée	110 »	
Compte d'intérêts.		
1 trimestre sur 790 fr. rente 3 o/o perpétuel.	197 50	883 75
3 trimestres sur 895 fr. — —	636 25	
1 an sur 60 fr. 3 o/o amortissable	60 »	
Compte des souscriptions.		
1 souscript. pour 1891 à 25 fr.	25 »	13,550 »
6 Id. 1901 à 1906 —	150 »	
10 Id. 1907 —	250 »	
souscript. minist. 1907	750 »	
212 souscript. pour 1908 —	5,300 »	
1 Id. 1908 à 50 fr.	50 »	
246 Id. 1909 à 25 fr.	6,150 »	
souscript. minist. 1908	750 »	
5 souscript. pour 1908 —	125 »	
Compte des ventes.		
Ventes diverses aux conditions ordinaires	1,560 50	4,097 10
Ventes à prix réduit	2,536 60	
Total	fr. 22,311 05	

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

POUR L'ANNÉE 1909

	Pages.
Décret reconnaissant la Société comme d'utilité publique.	5
Statuts	7
Règlement	13
Liste des membres de la Société au 1er mai 1908	18
Liste des membres du Conseil d'administration	42
Procès-verbaux des séances	43, 61
Notice d'un ms. de l'*Image du monde* (B. N. fr. 14961) contenant une interpolation provençale, par M. P. Meyer.	46
Instruction pour la publication des anciens textes, par M. P. Meyer	64
Assemblée générale de la Société	80
Discours de M. E. Lelong, président	81
Rapport de M. Paul Meyer, secrétaire	93
Rapport de M. Émile Picot, trésorier-adjoint	101

Le Puy, imp. R. Marchessou. — Peyriller, Rouchon et Gamon, successeurs.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY,
BERKELEY

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE STAMPED BELOW

Books not returned on time are subject to a fine of 50c per volume after the third day overdue, increasing to $1.00 per volume after the sixth day. Books not in demand may be renewed if application is made before expiration of loan period.

APR 22 1927

FEB 17 1930

APR 1 1968 52

RECD LD

MAR 19 1968

JAN 20 1980

REC. CIR. AUG 1 1979

50m-8,'26

Digitized by Google

U. C. BERKELEY LIBRARIES
C052151052

318083
Paris.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google